

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MBE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

VINA DIVISION

MBE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBÉ



Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

REALISE PAR : SERVICE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (SADER)



Février 2019

SOMMAIRE

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	5
<i>LISTE DES CARTES</i>	6
<i>LISTE DES PHOTOS</i>	6
<i>LISTE DES FIGURES</i>	6
<i>PREFACE</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>RESUME EXECUTIF</i>	8
<i>INTRODUCTION GENERALE</i>	11
<i>CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN</i>	13
<i>I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation</i>	13
<i>I.2 Promotion du développement local</i>	16
<i>I.3 Brève présentation de la commune de Mbé</i>	18
<i>I.3.1 Sur le plan administratif</i>	18
<i>I.3.2 Sur le plan biophysique</i>	20
<i>I.3.2.1 Relief</i>	20
<i>I.3.2.2 Climat</i>	20
<i>I.3.2.3 Sols</i>	20
<i>I.3.2.4 Végétation</i>	21
<i>I.3.2.5 Faune</i>	21
<i>I.3.2.6 Hydrographie</i>	22
<i>I.3.3 Sur le plan humain</i>	22
<i>I.3.4 : Caractérisation des populations vulnérables</i>	23
<i>CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBÉ</i>	24
<i>II.1 Contexte de l'étude</i>	24
<i>II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)</i>	24
<i>II.2.1 Objectif principal du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)</i>	24
<i>II.2.2. Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)</i>	24
<i>II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données</i>	25
<i>II.3.1 Tirage de l'échantillon</i>	25
(i) <i>Champ de l'enquête et population cible ;</i>	25
(ii) <i>Méthode de sondage</i>	25
(iii) <i>Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon</i>	25

(iv) Base de sondage et sélection des grappes.....	26
II.3.2 Collecte de données.....	27
(i) Formation des agents de collecte.....	28
(ii) Outils de collecte de données	28
(iii) Collecte des données	29
(iv) Exploitation des données.....	29
II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION.....	30
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES	31
III.1 Présentation des populations enquêtés	31
III.1.1. Caractéristique des répondants.....	31
III.1.2. Caractéristique des populations	31
III.2 Secteur de l'hydraulique	32
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique.....	32
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique.....	33
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique.....	34
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations	36
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique	37
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées.....	37
III.3 SECTEUR DE LA SANTE.....	40
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé	40
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires	42
III.3.3 Appréciation des services de santé.....	43
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations	43
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé.....	44
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	44
III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION	47
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle	47
III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle.....	50
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle.....	52
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle	52
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation.....	53
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées	54
III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE.....	57
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale	57
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale	58
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale	58
III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune	59
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale	59
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées.....	60
III. COMMUNE DE MBÉ.....	Erreur ! Signet non défini.
I.1. Synthèse de la perception des populations sur l'offre des services.....	Erreur ! Signet non défini.
I. 1.2. Secteur de l'éducation	Erreur ! Signet non défini.
III. 1.4 Services rendus par l'institution communale	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	62
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBÉ	64
IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE	65

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'hydraulique.....	65
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Mbé	66
IV.2. SECTEUR SANTE.....	67
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Mbé ...	67
Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Mbé	68
IV.3. SECTEUR EDUCATION.....	70
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'éducation.....	70
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Mbé	71
IV.4. Services rendus par l'institution communale.....	74
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service rendus par l'institution communale.....	74
Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Mbé	75
PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
ANNEXES	77
Annexe 1 : Liste des tableaux.....	77
Annexe 2 : Liste des intervenants.....	86
Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête.....	87
Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune.....	98

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
APEE : Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
APE : Association des Parents d'Elèves
CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau
CMA : Centre Médical d'Arrondissement
CSI : Centre de Santé Intégré
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DCTD : Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
EC-ECAM 4 : Enquête Complémentaire de l'Enquête Complémentaire Auprès des Ménages 4
FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine
INS : Institut National de la Statistique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MMINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NSP : Ne Sais Pas
OSC : Organisme de la Société Civile
PCD : Plan Communal de Développement
PCO : Puits à Ciel Ouvert
PM : Premier Ministre
PNDP : Programme National de Développement Participatif
PP : Puits avec Pompe
PPR : Puits Protégé
SADER : Service d'Appui au Développement Rural
SAR/SM : Section Artisanat Rural/Section Ménagère
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
S/R : Source/Rivière
TVA : Taxes à Valeur Ajoutée
UPE : Unités Primaires d'Echantillonnage
ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0-1: Différentes couches vulnérables de la commune	23
Tableau 1-1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe	31
Tableau 1-2: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sex	32
Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau.....	32
Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau	33
Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau	33
Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique.....	34
Tableau 2.5 : Principale source publique en eau	34
Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois	35
Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau	36
Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau	36
Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable	36
Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau	37
Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau	37
Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage	40
Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé	41
Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche	41
Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées.....	42
Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire	42
Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil	43
Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction.....	43
Tableau 3.8 : Attentes en service de santé.....	44
Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle	47
Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement	48
Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants	49
Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé	50
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe	51
Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation	52
Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation.....	53
Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune	57
Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune	58
Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages	59
Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune	59
Tableau 5.5 : Attentes des ménages.....	60

LISTE DES CARTES

Carte 1: Carte des villages de la Commune de Mbé	19
--	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: photo de famille lors de prise de contact.....	Erreur ! Signet non défini.
Photo 2: Réunion de prise de contact et de sensibilisation des communautés de Mbé.....	28

LISTE DES FIGURES

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 1: Taux de réponse.....	30
Figure 2: Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir	35
Figure 3: Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village	41
Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction	44
Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté	48
Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle	50
Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle	52

PREFACE

Depuis des décennies, le gouvernement camerounais a consenti d'énormes efforts à travers des investissements publics au profit de nos populations. Ces efforts se sont poursuivis, voir accentués avec le déclenchement du processus de décentralisation, suivi des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Cependant, il apparaît que ces investissements ne sont pas très perceptibles par les communautés bénéficiaires. Plus inquiétant, les actions visant à amener les populations à s'impliquer davantage et de participer ainsi aux réalisations de leur propre développement semblent restées vaines. Il s'en suit que les réalisations au profit de ceux-ci retiennent faiblement leur attention.

En réalité, ces populations qui montrent une indifférence aux différentes réalisations par les pouvoirs publics sont faiblement comprises. En fait, il y'a un faible dialogue entre ces pouvoirs publics et ces communautés, afin de mieux capter leurs réelles perceptions sur ces investissements.

Pour juguler ce déficit de communication, un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) a été réalisé dans en octobre 2017 dans notre Commune. Le Scorecard, il faut le rappeler, est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal.

La réalisation de cette enquête dans le cadre de la troisième phase du PNDP sonne comme un véritable déclenchement de conversation entre les populations de notre Commune et les autorités locales. Elle a permis à ces populations d'exprimer leur opinion jadis faiblement exprimées et aux pouvoirs publics de capter les perceptions de ces dernières sur les investissements sus-évoqués dans quatre secteurs ciblés que sont : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Le présent rapport du Scorecard se trouve un document miroir dont les résultats et les orientations permettront d'intensifier le dialogue entre les différentes parties prenantes. Dans cette perspective, il nous aidera à intensifier nos échanges autour des quatre secteurs cibles.

Dans le secteur de l'hydraulique, les insuffisances relevées dans l'offre de service en eau potable seront corrigées par la réalisation des points d'eau supplémentaires et l'amélioration de la qualité de l'eau publique offerte à nos populations.

Quant au secteur de la santé, l'amélioration de l'offre de service nécessite davantage la création des formations sanitaires supplémentaires et l'équipement en matériels et médicaments de celles existantes.

Par rapport au secteur de l'éducation, nous sommes interpellés à équiper les écoles maternelles, à construire des salles de classe pour les cycles primaire et secondaire et à doter les établissements existants en bâtiments et équipements connexes.

Pour ce qui est du service rendu par l'institution communale, le gros défi reste celui de la communication sur nos actions et l'implication des populations dans nos décisions et nos multiples actions.

Nous mettrons tout notre dévoué sur le plan d'action consigné dans ce rapport pour améliorer le dialogue ainsi déclenché afin qu'un réel changement s'opère dans le comportement de nos populations et qu'elles s'approprient des actions de développement de leurs localités. Nous vous recommandons non seulement une bonne lecture de ce rapport, mais également une très bonne exploitation pour que sa mise en œuvre connaisse une réelle réussite.

Je vous remercie

Le Maire de la Commune de Mbé



Adamou Joseph

RESUME EXECUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Mbé.

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Mbé a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la commune a été réalisé par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnées lors de la réalisation de l'enquête complémentaire à la 4^{ème} enquête camerounaise auprès des ménages (EC-ECAM 4). Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations à travers le lancement officiel de l'opération au niveau régional, la prise de contact au niveau communal, et la phase de collecte des données. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par l'OSC SADER qui a préalablement procédé à la formation de 15 agents enquêteurs du 30 septembre au 03 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Mbé, à l'issue de laquelle 10 agents enquêteurs et un superviseur ont été définitivement recrutés après un test de sélection. L'enquête proprement dite a duré 07 jours précisément du 04 au 10 octobre 2017. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Pour ce qui est de la saisie des données, elle a été faite par le PNDP et l'INS après vérification de l'exhaustivité et du contenu des questionnaires par SADER. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur hydraulique

Il ressort que 90,3% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple du Maire, des chefs du village et d'autres partenaires. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance et l'éloignement des points d'approvisionnement ainsi que la mauvaise qualité de l'eau. L'augmentation des points d'eau est la principale attente exprimée par les ménages enquêtés.

Secteur santé

85,2% des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire proche de leur ménage et dont le plus répandu est le centre de santé intégré. Plus de la moitié des ménages met plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche. Les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des formations sanitaires, de l'insuffisance des formations sanitaires, des manquements liés au personnel de la formation sanitaire ainsi qu'au niveau de la qualité des services offerts. La création des nouvelles formations sanitaires, l'amélioration des équipements dans les formations sanitaires et leur approvisionnement en médicaments, sont les attentes exprimées par les ménages enquêtés.

Secteur de l'éducation

Dans le secteur éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet établissement dans l'espace communale. A part l'APEE qui intervient régulièrement pour réfectionner les salles de classe endommagées, le MINEDUB ou MINESEC, l'organisation du village et autres partenaires s'impliquent également à cette tâche. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'éloignement des écoles, des insuffisances des écoles et des salles de classe. Quant au cycle primaire le problème de l'offre de service se pose au niveau des insuffisances des salles de classe, des équipements et des écoles. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, le problème de l'éloignement des établissements secondaires sont remarqués, mais aussi l'insuffisance des salles de classe. Ainsi, au niveau du cycle maternel, la création des écoles proches des ménages est impérative, alors qu'au primaire, les ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe et la distribution des manuels scolaires aux élèves. Au cycle secondaire, le rapprochement des établissements secondaires et l'augmentation des établissements secondaires sont les principales attentes exprimées par les ménages enquêtés. En fin au cycle de formation professionnelle, la principale attente est celle d'avoir un établissement de formation professionnelle plus proche.

Services offerts dans l'institution communale

Des services rendus par la Commune de Mbé, l'établissement d'actes de naissance est le plus courant. 16,1% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long. Près de un ménage sur trois enquêtés justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou l'absence du personnel, d'autres la justifient par l'absence de matériels de travail. En outre, les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions. Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune et d'une plus grande transparence dans la gestion.

INTRODUCTION GENERALE

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux.

La mise à l'échelle de cette opération a été envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation, qui se donne comme objectif de développement de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que l'arrimage des Plans Communaux de Développement au budget programme au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs, celui se rapportant au «Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information».

Dès lors, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Dans la région de l'Adamaoua, l'Organisme de la Société Civile (OSC) Service d'Appui au Développement Rural (SADER) a été recruté sur la base des Termes de Référence approuvés par le PNDP et suivant les procédures de passation de marchés en vigueur (appel à manifestation d'intérêt, dépouillement, analyse des offres, soumission de la note méthodologique et de la proposition financière, etc.) pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans 09 communes (Tibati, Ngaoundal, Dir, Meiganga, Djohong, Nyambaka, Ngaoundéré III, Mbé et Ngan-ha).

Ainsi, il était question de réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans cet espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Une présentation des

changements attendus dans ces secteurs sera faite dans chaque Commune.

Dans la commune de Mbé, après les phases de collecte et de saisie des données qui se sont déroulées respectivement pendant les périodes du 04 au 10 octobre 2017 et du 04 au 18 décembre 2017, ont suivi les opérations de traitement et d'analyse des données par l'INS. Au mois de mars 2018, les tableaux présentant les résultats de l'enquête ont été transmis à l'OSC SADER. C'est dans ce contexte que le présent rapport de présentation des résultats du Scorecard de la Commune de Mbé est rédigé et sera structuré ainsi qu'il suit :

- Cadre juridique en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun ;
- Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique ;
- Principaux résultats et améliorations suggérées ;
- Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Mbé ;
- Recommandations d'ordre général ;
- Conclusion.

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation

L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala. Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers l'avènement de la mise en place d'autres communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun. Après d'autres textes et lois s'en sont suivis notamment :

i) La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Cette loi stipule que la décentralisation consiste au transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des compétences particulières et des moyens appropriés. Selon la même loi, la décentralisation constitue l'axe fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En son chapitre II intitulé du développement sanitaire et social, les compétences suivantes sont transférées en matière de santé des populations :

- L'état civil ;
- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire.

En son chapitre III intitulé du développement éducatif, sportif et culturel précisément en sa section I (de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle), les compétences suivantes sont transférées aux communes :

a) En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

b) En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

c) En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

ii) La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes Cette loi fixe les règles applicables aux communes en ce qui concerne:

La gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national;

Les compétences transférées aux communes;

Les organes de la commune;

Le régime spécial applicable aux agglomérations urbaines;

La coopération et la solidarité intercommunale;

Les dispositions financières.

iii) Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

iv) Le décret N°2010/0246/PM précise les compétences transférées aux communes dans le domaine de la santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

v) Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la décentralisation et du développement local précise que dans le domaine de la décentralisation, ce Ministère est chargé :

- De l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales Décentralisées ;
- De l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Du suivi et du contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- De l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil ;
- Sous l'autorité du Président de la République, de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Territoriales Décentralisées.

vi) Le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création des communes

En son article 1^{er}, ce décret précise la création de certaines communes dans la région de l'Adamaoua, département de la Vina. Ce sont les communes suivantes :

- Commune de Nganha, Chef-lieu: Nganha. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Nganha ;

- Commune de Ngaoundéré 1^{er} Chef-lieu: Mbideng. Le ressort territorial de ladite Commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré 1^{er} ;
- Commune de Ngaoundéré Ile Chef-lieu: Mabanga. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré Ile ;
- Commune de Ngaoundéré Ille Chef-lieu: Dang. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré Ille ;
- Commune de Mbé Chef-lieu: Mbé. Le ressort territorial de ladite commune, couvre l'arrondissement de Mbé ;
- Commune de Martap Chef-lieu: Martap. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Martap.

vii) L'arrêté N°130/CAB/PM du 06 octobre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation. Cet arrêté stipule en son article 2 que ce comité a pour mission la coordination et l'harmonisation des actions, projets et programmes d'appui au processus de décentralisation. A ce titre :

- Il suit et évalue les actions, projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
- Il veille à l'information et à l'implication des partenaires nationaux et internationaux au processus de décentralisation ;
- Il formule toute proposition en matière d'intervention des partenaires, puis il s'assure de la bonne articulation des actions conduites par les partenaires impliqués.

viii) L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux. Cette arrêté nous informe que les emplois à pouvoir dans les services des Communautés Urbaines, des Communes d'Arrondissement et des Communes sont organisés suivant les indications générales fixées par les tableaux –types. Par ailleurs, une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine ou du Conseil Municipal précise l'organisation des structures prévues par les tableaux-types, leurs unités constitutives, ainsi que la dénomination et le nombre de postes de travail correspondants.

ix) La lettre circulaire N°.../LC/MINATD/DCTD du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration et de la Décentralisation portant élaboration et exécution des budgets communaux de l'exercice 2008. Cette lettre circulaire dit que les budgets communaux de 2008 doivent se donner pour Objectifs, le redressement économique à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'amélioration des conditions de vie des populations, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

x) La circulaire N°001/CAB/PM DU 11 Janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles. Cette circulaire vise à préparer le transfert effectif de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Ainsi elle instruit chaque Chef de département ministériel, à prendre dorénavant en compte dans sa stratégie sectorielle, le volet décentralisation. Ce texte va permettre au Comité Interministériel de Suivi des Services Locaux de

démarrer effectivement ses activités. Il traduit aussi, la volonté des pouvoirs publics d'accélérer l'approfondissement du processus de décentralisation en cours dans notre pays.

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Les actions du développement local impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée.

i) Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes stipule en son article 2 (1) et article 3 (1) respectivement que la commune est la collectivité territoriale de base et qu'elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ii) Loi n°2007/006 portant régime financier de l'Etat, qui instaure le budget programme entré en vigueur depuis l'exercice 2013. Cette loi définit la budget-programme comme un outil de gestion des finances publiques qui consiste à élaborer, présenter et exécuter la loi de finances sur la base des programmes d'actions. En effet, il viendra corriger les insuffisances du budget des moyens et pour orienter la gestion des politiques publiques vers les résultats et la performance ; il va permettre de passer d'une gestion ponctuelle à une gestion centrée sur le développement et il va rendre plus flexible la gestion des politiques publiques du fait notamment de la pluri annualité du budget.

vi) Décret n°095/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de la santé de base en districts de santé : institue au niveau des aires de santé et des districts de santé, des structures de dialogue et de participation communautaire. Ce décret précise que les comités de gestion des formations sanitaires sont chargés de :

- Participer à la détermination des besoins des CSI ;
- Elaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ;
- Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ;
- Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ;
- Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ;
- Rendre compte à l'AG.

vii) Le décret N°2001/041 du 19 février 2001 portant modalités de fonctionnement du conseil d'école et d'établissement dans les établissements scolaires publics. Il précise que le conseil a pour rôle de contrôler et d'évaluer le fonctionnement de l'établissement scolaire (adoption du budget, adoption du projet d'établissement, émettre son avis sur tous les problèmes de l'établissement, veiller au respect des effectifs, s'assurer de la bonne utilisation des infrastructures, des ressources, évaluer les

performances de l'établissement...) et le président de l'APEE quant à lui parmi les projets et les besoins de l'établissement choisi un qu'il décide en toute indépendance de supporter.

viii) Les décrets de 2005/139 et 2005/138 portant respectivement organisation des Ministères des enseignements secondaires et de l'éducation de base.

Ces deux décrets définissent le rôle du Délégué départemental de chacun de ces deux Ministères comme étant chargé de s'occuper de l'application des programmes, de l'enracinement et du rayonnement de l'école dans son environnement, de l'élaboration des plans de formation continue, du suivi des actions de maintenances des bâtiments et des équipements des établissements scolaires, et de la gestion administrative, pédagogique et financières des personnels.

ix) L'arrêté n°2010/0000298/A/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux Communes.

Cet arrêté définit les acteurs locaux intervenant dans la gestion des questions hydrauliques dans notre pays sont indiqués à travers l'article 15 de ce texte. Il s'agit de la Commune, du Comité de Gestion des Points d'Eau(CGPE), des Chefs traditionnels, la société civile.

- **Communes** : assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).
- **Comités de Gestion des Points d'Eau** : Il a la responsabilité d'organiser les activités de maintenance et de salubrité autour du point d'eau. A cet effet, il coordonne les activités liées à la mobilisation des usagers et des fonds.
- **Chefs traditionnels** : en leur qualité d'autorité morale, ils assistent le CGPE dans sa mission de sensibilisation mobilisation des usagers.
- **Société civile** : Sensibilise, accompagne et renforce les capacités des acteurs locaux. La société civile participe en effet à la création des richesses et des emplois et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. C'est à ce titre qu'elle contribue à la mise en œuvre et au suivi des projets d'adduction en eau potable ainsi qu'à la pérennisation des ouvrages réalisés.

x) La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018, précise les mesures de promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé. Elle dit que les établissements privés d'enseignement, de formation et de santé, laïcs ou confessionnels, dûment agréés par l'autorité compétente, bénéficient des avantages fiscaux ci-après :

- dispense du paiement de la contribution des patentes ;
- dispense du paiement de la taxe sur la propriété foncière sur les immeubles affectés à leurs activités lorsque ceux-ci leur appartiennent en pleine propriété ;
- exonération de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux, lorsqu'ils ne poursuivent pas un but lucratif ;

- dispense de l'obligation de collecte de la TVA sur tous les services offerts par ces établissements, qu'ils se rapportent directement à leur activité principale d'enseignement ou de fourniture des soins, ou qu'ils leur soient accessoires à l'instar de la restauration, de la distribution des fournitures, manuels scolaires et des tenues, du transport scolaire, de la vente des consommables médicaux et des produits pharmaceutiques ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques qu'ils emploient d'après le barème des retenues salariales ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'impôt sur les revenus fonciers lorsqu'ils sont locataires des immeubles affectés à leurs activités.

xi) La circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009 portant élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) rappelle que l'élaboration efficace et efficiente du CDMT passe par une bonne organisation des différents acteurs. Cette élaboration sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de la préparation et de l'exécution des différents programmes et activités contenus dans la stratégie ministérielle.

I.3 Brève présentation de la commune de Mbé

I.3.1 Sur le plan administratif

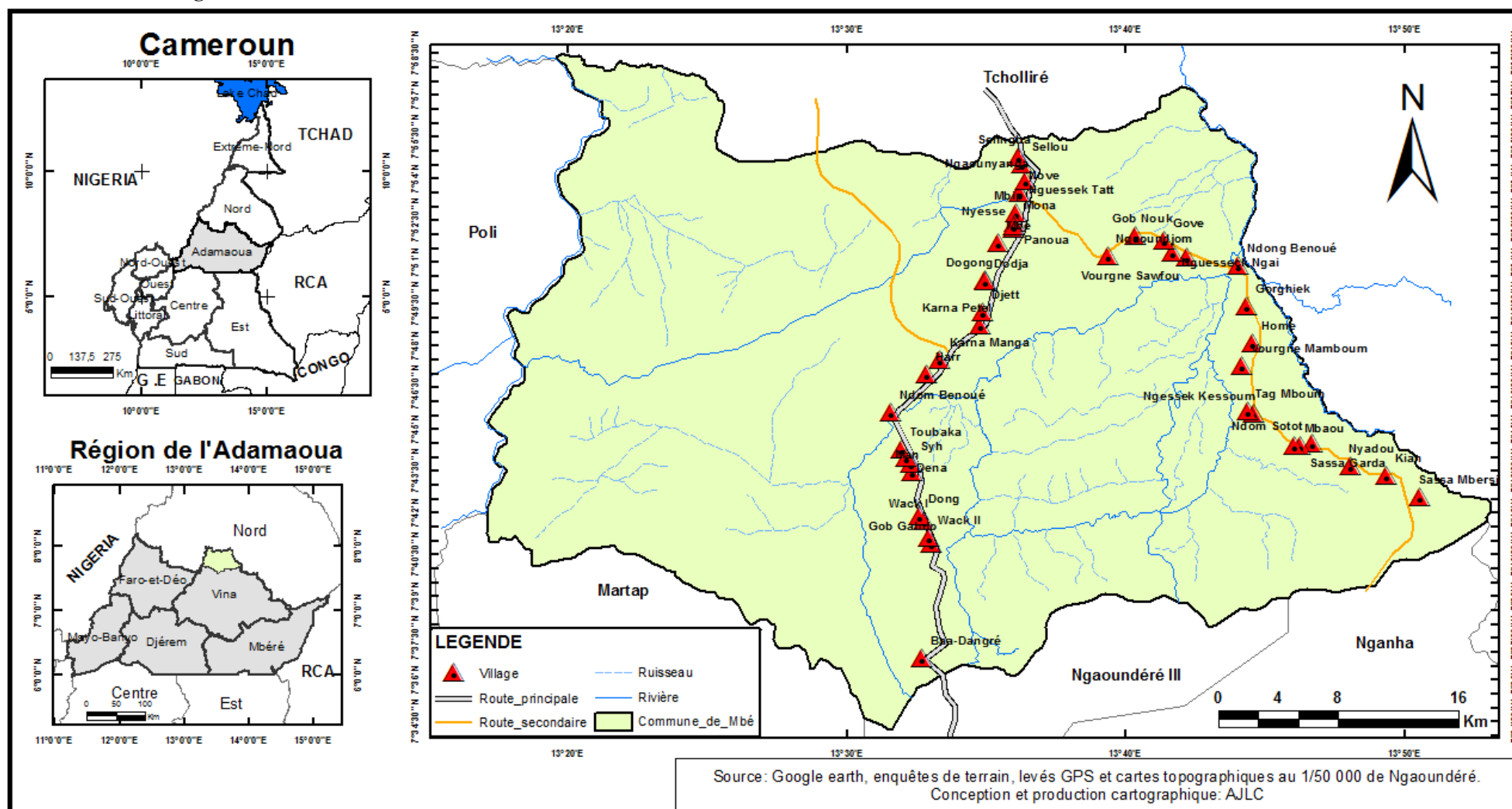
La commune de Mbé est créée en 1982 à la faveur du décret N°082/455 du 20 septembre 1982. Elle a une superficie de 3000 Km².

La Commune de Mbé est située dans l'Arrondissement de Mbé, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua. Positionnée à cheval entre la région du Nord et celle de l'Adamaoua. Elle est limitée:

- Au Nord et à l'Est par la commune de Tcholliré ;
- Au Sud-est par les communes de Ngan-Ha et Ngaoundéré;
- A l'Ouest par la commune de Tignère ;
- Au Nord-Ouest par les communes de Poli et Martap;

La Commune est constituée d'un espace urbain constitué de 26 quartiers et d'un espace rural avec 42 villages. La population à l'issue du recensement général des populations de 2005 était estimée à 42943 dont **18842** hommes et **23921** femmes. La population actuelle serait de

Carte 1: Carte des villages de la Commune de Mbé



Source: PCD de la Commune de Mbé 2014

I.3.2 Sur le plan biophysique

I.3.2.1 Relief

L'espace communal est situé dans une pénéplaine ; elle est de ce fait peu accidentée. Cette monotonie d'ensemble est par endroit rompu avec la présence de buttes et collines. Les bas fonds qui la traversent constituent les zones de basses altitudes. Les pentes comprises entre 0 et 10% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est comprise entre 650 à 1500 m.

On constate aussi la présence des Collines rocheuses rongées par l'érosion, la disponibilité de terrains sur lesquels on peut construire, des zones inondables, des pentes raides et collines. Les zones protégées dans les villages incluent les sites vulnérables, risquant et scéniques qui ne doivent pas être occupés, mis en valeur et construits. Ces zones doivent être protégées, conservées, défrichées et aménagées pour réduire les risques et les désastres naturels.

I.3.2.2 Climat

La Commune de Mbé, est situé à mi chemin entre les régions de l'Adamaoua et du Nord. Cette position lui offre un privilège indéniable. Son climat attrayant fait venir des populations en majorité du Nord et de l'extrême Nord du Cameroun. Il se caractérise surtout par une saison sèche allant d'octobre à mai et une saison pluvieuse étalée sur 5 mois (mai à septembre). La répartition de ces saisons est déterminée par les deux flux de masses d'air issues de :

- L'anticyclone saharien ou libyen : à l'origine d'un vent froid et sec et soufflant du nord-est au sud-ouest appelé harmattan qui atteint souvent les 19°C;
- L'anticyclone austral ou de Sainte Hélène : à l'origine d'un vent chaud et humide appelé vent de mousson parce qu'à l'origine des pluies qui atteint souvent les 25°C.

D'une manière générale, la pluviométrie dans la commune est capricieuse. Elle est caractérisée par des irrégularités spatiales- temporelles et des hauteurs annuelles de pluies variant entre 600 mm et 1000 mm. Les premières pluies s'installent dès le mois de mai. Cependant, depuis quelques années, la commune de Mbé subit les effets des changements climatiques constatés à l'échelle mondiale. La température moyenne annuelle se situe autour de 25°C, avril étant le mois le plus chaud tandis que les mois froids sont les mois de décembre et Janvier, avec par moment 19°.

I.3.2.3 Sols

On rencontre 4 principaux types de sols à savoir les sols gravillonnaires, les sols sableux, les sols argileux et les sols hydro morphes. Les sols composites sont cependant prédominants. La situation se présente comme suit:

Les sols gravillonnaires : ils sont de textures grossières et généralement érodés du fait de leur faible

perméabilité. Du point de vue agronomique, ce sont des sols pauvres en matières organiques. On les utilise toutefois pour la production du mil, des arachides, du niébé et du maïs.

Les sols sableux : ils sont de faible fertilité et sont utilisés pour la culture du mil, des arachides, du maïs et des oignons.

Les sols argileux : généralement aux abords des cours d'eau, ces sols sont lourds; donc difficiles à travailler. Ils ont cependant une bonne capacité de rétention de l'eau et sont utilisés pour la production des cultures de contre saison. Ces sols sont également utilisés dans la poterie.

Les sols hydro morphes: occupent les zones les plus basses du topo séquence ; ils connaissent parfois une stagnation de l'eau du fait de leur texture. C'est des sols mis en valeur pour la culture du riz et abrite les cultures maraîchères. Les sols de nos jours sont sujets à une forte pression foncière conjuguée à la persistance des méthodes culturelles et d'élevage inappropriées.

Par ailleurs, le passage des cheptels contribue au piétinement et au compactage du sol. Ce qui rend les travaux agricoles pénibles. La couche végétale détruite expose le sol à l'érosion. Dans l'ensemble, les sols sont propices au développement des végétaux d'où la pratique intense des activités agricoles. Il faut signaler la présence accrue dans cette commune des verres de terre qui enrichissent considérablement les sols.

I.3.2.4 Végétation

La commune est située dans le domaine phytogéographique soudanien. La végétation y est composée d'une savane arbustive prédominante, composée de formations mixtes d'arbustes ne dépassant pas 7 mètres et d'une savane arborée constituée d'arbres et de graminées dont les arbres sont d'environ 10 à 12 mètres. Cette végétation regroupe diverses espèces dont les espèces locales fruitières et consommables, les espèces locales à usages domestiques et médicinales, les espèces exotiques fruitières puis les espèces forestières. Il est à noter la présence des forêts galeries le long des cours d'eau.

La pression sur le pâturage avec la sédentarisation progressive des éleveurs Bororos, les feux de brousse pratiqués pour la préparation des champs, l'exploitation du bois de chauffe et du bois d'œuvre réduit la diversité floristique. Les espèces végétales rencontrées sont: *Parkia biglobosa* (nééré) ; *Combretum spp* ; *Annona senegalensis* (assorah), *Borassus aethiopum* (doubbi), *Piliostigma reticulata* (barkédjé), *Anageissus leiocarpus*, etc...

I.3.2.5 Faune

La commune de Mbé présente par ailleurs une réserve assez riche et diversifiée d'animaux sauvages comprenant les mammifères, les oiseaux et les poissons.

Les mammifères présents dans la zone sont entre autres : Bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), Cobe

de buffon (*Kobus Kob Kob*), Buffle (*Syncerus cafer cafer*), Hippopotame (*Hippopotamus amphibus*), Eléphant (*Loxodonta africana*), Phacochère (*Phacochoerus afrcanus*), Lions (*Panthera leo*), Singe vert (*Cercopithecus aethiops*), Cobe de Fassa (*Kobus defassa*).

Les principales espèces de poissons rencontrées sont : (*Pellomula miri*), le clarias (*Clarias alboppunctatus*, *C. Anguillaris*), le tilapia (*Tilapia rendalli*, *T. Zilli*), les barbus (*Barbus spp.*), le capitaine (*Lates niloticus*) et l'hétérotis (*Heretritis niloticus*).

La faune aviaire quant à elle, est composée d'une diversité d'espèces entre autres : le touraco (*Tauraco leucolophus*), l'oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), le buvard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le coucal du Sénégal (*Centropus senegalensis*), la tourterelle du Cap (*Oena capensis*).

I.3.2.6 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune de Mbé est constitué par des cours d'eau intermittents. Elle est alimentée par de nombreux mayo entre autres : mayo Nka, mayo Ndiki, Zing Nyesse, Zing Vo'o, Tezam, Mazéré, Zing Fa'k. La Bénoué. Les bas-fonds qu'on retrouve dans certains villages sont exploités pour des activités agricoles et d'élevage. Les eaux de surfaces ainsi que les eaux souterraines sont alimentées par les précipitations. Il faut souvent creuser entre 3 à 5 mètres dans les bas-fonds et entre 6 à 12 mètres pour toucher la nappe. Cependant, l'on assiste à un tarissement rapide des cours d'eau entre février et mai. La Bénoué qui traverse la commune en direction du NE- SW (prise d'eau de la CDE) est le principal cours d'eau qui assure l'approvisionnement en eau et produit halieutique (approximatif en qualité et irrégulière) des ménages.

I.3.3 Sur le plan humain

Mbee qui signifie Deux chasseurs de grande taille a été attribué à la Commune de Mbé qui abrite aujourd'hui un peuplement assez diversifié en raison de la forte mobilité humaine dans la partie septentrionale du pays. Cependant les Dii sont les autochtones de la commune. En effet, l'historiographie révèle qu'ils viendraient du Mayo-Rey (Mayo Galké).

Des populations (Dii) qui composent la commune, près de 90% seraient parties du Lamida de Rey Bouba par vagues successives, fuyant les guerres tribales, les travaux forcés et l'esclavage pour la quête de la liberté. Quelques-uns étaient à la recherche des terres fertiles.

A côté de ce principal groupe ethnique, nous retrouvons les Gbaya, les Guiziga, les Massa, les Toupouri, Moufou, les Mada, les Mafa et les Bororos qui s'installent par millier chaque mois dans la commune à la recherche de pâturage et des terres fertiles. Ceux-ci se sédentarisent de plus en plus.

I.3.4 : Caractérisation des populations vulnérables

a) Cas des peuples autochtones : les Mbororos

Ils sont Estimés à environ 3000 et organisés autour d'un chef de communauté appelé Ardo sous la diligence du Lamido. Sur le plan global, ils font partie d'une association d'envergure nationale dénommée Mboscuda. Leur vulnérabilité se caractérise par la précarité de l'habitat, les mariages précoces, l'exploitation des enfants pour le pâturage, la fréquence des conflits agropastoraux constitue un élément clé de marginalisation de ce peuple.

Toutefois, on note que les enfants des peuples Mbororos vivants dans l'espace urbain ont accès aux commodités qu'offrent la ville (l'accès à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation). Ils disposent d'un énorme pouvoir économique (bœufs) dont ils ne savent pas s'en servir.

b) Autres populations vulnérable

Tableau 0-1: Différentes couches vulnérables de la commune

couches vulnérables	Urbain	Rural	Total
Personne du 3 ^{ème} âge	312	434	746
Handicapés moteurs	36	164	200
Handicapés visuels	6	86	92
Orphelins enfants vulnérables	883	997	1880
Sourds	03	06	09
Sourds-muets	04	10	14
Handicapés mentaux	01	02	03
Lépreux	00	40	40
Personnes vivant avec le VIH/SIDA	40	160	200
Veuves	35	165	200
Total	1320	2064	3384

Source : PCD Mbé 2014

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBÉ

II.1 Contexte de l'étude

Au travers du Programme National de Développement Participatif (PNDP) les communes camerounaises ont bénéficié des appuis financiers du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Le mode d'intervention du Programme implique les populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens des Communes justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau des Communes qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

C'est ainsi que, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes parmi lesquelles celle de Mbé en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des services publics aux populations.

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

II.2.1 Objectif principal du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

A travers le CCAP, le PNDP vise à consolider la prise en compte des aspirations des populations autant dans ses réalisations, que dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

II.2.2. Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

Pour parvenir aux résultats, le Programme a réalisé une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre communale dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Cette enquête vise à capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans ces secteurs ciblés en vue de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal. Ce qui devrait permettre de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales.

Dans sa politique de faire faire, le PNDP a recruté l'Organisation de la Société Civile (OSC) SADER afin de procéder à la collecte des données auprès des populations de la commune. Les données collectées ont été analysées afin de déterminer la perception des populations sur les services sus évoqués. Le présent rapport présente les résultats de cette analyse.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

II.3.1 Tirage de l'échantillon

(i) Champ de l'enquête et population cible ;

Le champ de l'enquête concerne les 17 villages/quartiers tirés dans la Commune de Mbé et la population cible ce sont les 321 ménages échantillonnés.

(ii) Méthode de sondage

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iii) Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été

sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iv) Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

$P1hi$: probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la commune h

$P2hi$: probabilité de sondage au deuxième degré dans la i ème ZD de la commune h

Soient ah le nombre de ZD tirées dans la commune h , Mi le nombre de ménages dans la ZD i , et $thij$ la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la commune h . On notera que $thij = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des $thij$ est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des Lménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la i ème ZD ou dans le segment choisi de la i ème ZD de la

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

commune h . Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la i ème ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Les activités de collecte de données ont débuté par une séance de prise de contact en vue de sensibiliser et informer toutes les parties prenantes impliquées dans cette activité, notamment les autorités administratives, les conseillers municipaux, les autorités traditionnelles et les sectoriels de la commune de Mbé. A cette occasion, un avis de recrutement des agents enquêteurs fut communiqué à l'intention des jeunes de la commune. Faisant suite, 15 agents enquêteurs ont été présélectionnés pour suivre une formation d'imprégnation sur la démarche de collecte de données.



Photo 1: Réunion de prise de contact et de sensibilisation des communautés de Mbé

(i) Formation des agents de collecte

La formation des agents enquêteurs et superviseur communaux fut l'une des activités primordiales dans le processus de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques. Ainsi, les 15 agents enquêteurs présélectionnés et le superviseur communal ont reçu une formation qui s'est déroulée du 06 au 09 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundéré.

La formation a consisté à outiller les agents enquêteurs à une parfaite maîtrise du mandat et des rôles qui leurs sont dévolues dans le cadre de leur mission et à leur conférer les aptitudes d'un bon agent enquêteur et de leur présenter les outils de collecte de données.

(ii) Outils de collecte de données

Afin de permettre aux équipes de bien remplir leur mission, des outils de travail ont été mis à leur disposition.

❖ Le questionnaire ménage.

C'est l'outil principal de collecte. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

❖ Les dossiers cartographiques

C'est l'outil de repérage des ménages échantillonnés. Il est constitué des parties suivantes :

- Une page de localisation ressortant les Régions, Départements, Arrondissements ou communes, les villages ou quartiers et les numéros de la zone de dénombrement et de la grappe ;
- Une liste de l'ensemble des ménages dans lesquels sont échantillonnés ceux à enquêter ;
- Un croquis de la zone de dénombrement sur lequel sont ressorties les différentes structures présente ;

- Des observations particulières permettant aux enquêteurs de vite repérer les structures indiquées ;

❖ **La liste des villages échantillonnés**

Dans la Commune de Mbé, les villages/quartiers ci-après ont été tirés dans le cadre de cette opération : Yala yarna, Karna Manga, Wack I, Harr, Tagboun, Ngaouyanga, Mission, Gove, Sassa Mbersi, Nyadou, Mbip, Toubaka, Fada Château, Tapare, Vourgne-Mamboum, Sassa Garda, Sassa Mberse.

❖ **La fiche Excel**

C'est un fichier qui ressort le listing des différents ménages échantillonnés par village et les numéros des structures.

(iii) Collecte des données

Suite à la formation des agents enquêteurs, les 10 définitivement retenus ainsi que le superviseur furent immédiatement déployés sur le terrain en vue d'enquêter les ménages échantillonnés. Ces déploiements ce sont déroulés du 10 au 17 octobre 2017.

L'opération a consisté à collecter des données auprès des ménages échantillonnés sur l'offre de service public dans les quatre secteurs ciblés. Ces ménages sont répartis dans 17 villages/quartiers de la Commune L'équipe d'enquêteurs se sont rendus dans ces différentes localités afin d'enquêter les ménages concernés. Elle avait pour mission de:

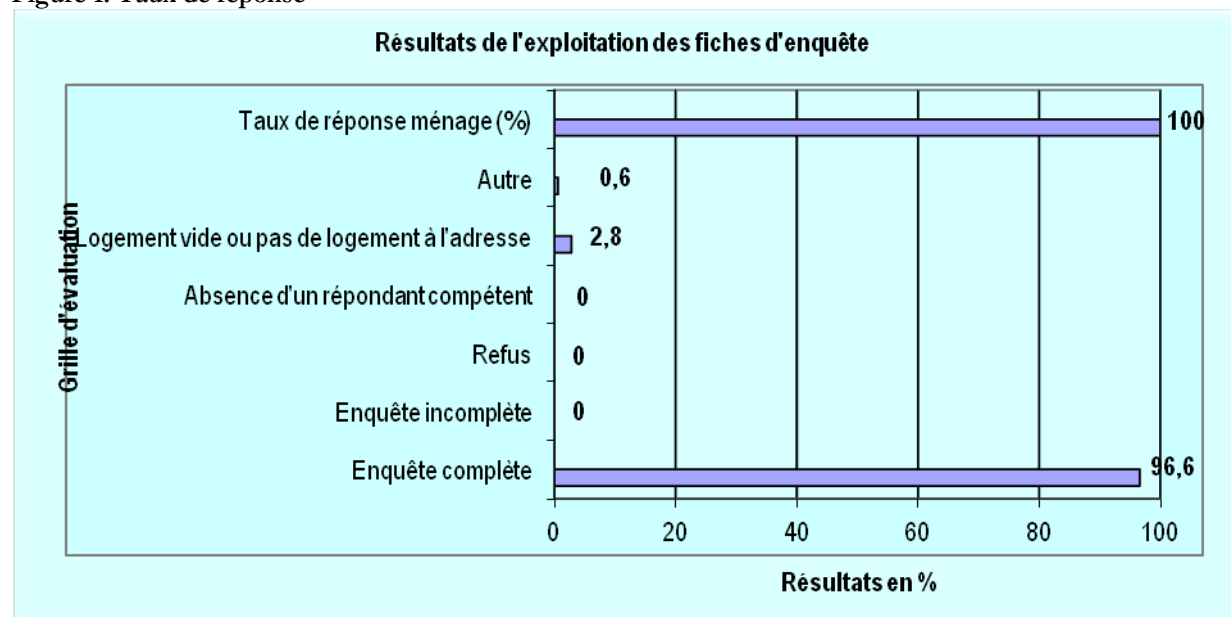
- Prendre contact avec les autorités administratives et communales ;
- Localiser les unités d'habitation et les ménages échantillonnés à l'aide des dossiers cartographiques ;
- Procéder à l'interview des ménages;
- Remplir le questionnaire ménage ;
- Négocier les rendez-vous au cas échéant ;
- Vérifier les interviews pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses ont été enregistrées clairement et lisiblement ;
- Retourner dans les ménages pour compléter les interviews au cas échéant.

Sur le plan opérationnel, l'équipe fut répartie en binôme. Chaque binôme avait à enquêter en moyen 64 ménages.

(iv) Exploitation des données

Les données collectées ont été contrôlées au niveau de SADER avant d'être transmises à la Cellule Régionale du PNDP Adamaoua pour la saisie et la production des tableaux. Les résultats de cette exploitation montrent que sur les 321 ménages assignés à l'équipe, 319 ont été effectivement enquêtés, soit 97,4% des ménages ciblés, le reste étant constitué des unités d'habitation inoccupée par un ménage pendant la collecte des données.

Figure 1: Taux de réponse



II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

Le processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Mbé s'est opérée à travers une enquête visant à capter auprès des populations de cet espace, leur perception sur la qualité de l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Les mesures des indicateurs de perception se sont référées au comportement quotidien des ménages en rapport avec les services publics rendus dans les secteurs sus-évoqués. Les questions administrées lors des interviews des ménages permettaient de recueillir des réponses à plusieurs variables. Par ailleurs, plusieurs modalités étaient proposées à l'enquête qui devrait opérer un choix unique ou plusieurs, selon les cas. Les éléments de réponses sont alors reportés sur les fiches d'enquête qui sont par la suite dépouillés dans un masque de saisie conçu à cet effet et analysés par un programme statistique. Les résultats de l'analyse sont rendus sous forme de pourcentage de réponses relatives aux différentes variables.

Dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation, il s'est agit en général d'appréhender la connaissance et l'appréciation des ménages sur les services publics fournis dans leur localité. Plus spécifiquement il était question d'appréhender leur opinion sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, le coût et la qualité, ainsi que leur niveau de satisfaction et attentes de ces services. Les proportions de réponse des ménages ont constitué les seuls éléments d'appréhension d'opinion.

Quant aux services communaux, l'enquête a visé à connaître les services rendus dans l'institution communale et sollicités par les ménages, l'opinion de ces derniers sur le traitement des services sollicités et les relations qu'entretiennent ces deux parties.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre de Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La caractérisation des ménages enquêtés
2. La présentation de la perception des ménages du secteur de l'hydraulique
3. La présentation du Secteur de la santé
4. La présentation du Secteur de l'éducation
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Présentation des populations enquêtés

La population enquêtée est constituée de 321 ménages échantillonnés dans les 17 villages/quartiers tirés dans Commune. Seuls les membres des ménages susmentionnés et adultes lors de passage des agents enquêteurs sont questionnés. Les Chefs des ménages sont prioritairement visés. En cas d'absence de chef de ménage, tout membre de ménage adulte et pouvant répondre aux questions est questionné. Lorsque les agents enquêteurs rencontrent des structures vides ou ne trouvent pas de répondants dans un ménage échantillonné durant la période d'enquête, ces enquêtés sont considérées comme répondants manquants. Et lorsqu'un répondant n'arrive pas du tout à donner une réponse claire sur une question posée, la modalité NSP est considérée pour ce répondant.

Les répondants sont classés par tranche d'âge et par sexe. Les résultats d'enquête relatifs aux ménages effectivement enquêtés sont présentés dans les sous parties qui suivent.

III.1.1. Caractéristique des répondants

Dans les ménages enquêtés, ceux ayant été interviewés sont regroupés par tranche d'âges. Les caractéristiques des répondants ainsi regroupés ont permis de relever que plus de deux sur trois, soit 71,2% des répondants regroupe les tranches d'âges allant de 20 à 49 ans. Les répondants de moins de 20 ans sont de 3,5% et ceux de plus de 65 ans sont de 6,5%. La proportion des ménages manquants et des répondants qui ne connaissent pas leurs âges est de 0,3%. Regroupés par sexe, les répondants de sexe masculin sont de 67,1% et ceux de sexe féminin est de 32,9%.

Tableau 1-1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe														
Groupe d'âges											Sexe			
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/Manquant	Masculin	Féminin	Total
3,5	10,6	16,8	17,4	8,7	8,7	9,0	8,1	5,8	4,5	6,5	0,3	67,1	32,9	100,0

III.1.2. Caractéristique des populations

Cette caractérisation regroupe par âges et par sexes les enquêtés identifiés comme chefs de ménages. Il en

ressort que, de l'ensemble des Chefs des ménages enquêtés plus de la moitié soit 52,3% appartient à la tranche d'âge comprise entre 30 et 49 ans, tandis que la proportion des Chefs des ménages âgés de plus de 65 ans est de 9,4%. Quant aux Chefs de ménages de moins de 20 ans, ils représentent 1% de la taille de l'échantillonnage. Parlant de sexe, 79% de Chefs des ménages enquêtés sont de sexe masculin alors que 21% sont de sexe féminin.

Tableau 1-2: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sex														
Groupe d'âges du chef de ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
1,0	5,8	7,1	17,1	12,3	10,6	12,3	10,0	6,8	6,1	9,4	1,6	79,0	21,0	100,0

Ces différentes catégories des ménages enquêtés ont exprimé leurs opinions sur les services publics rendus dans la Commune de Mbé dans les secteurs visés par l'enquête. Les parties qui suivent présentent les résultats y relatifs.

III.2 Secteur de l'hydraulique

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'hydraulique notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur coût et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'hydraulique.

Les points de vue des ménages enquêtés seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de l'hydraulique dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

De l'ensemble des ménages enquêtés, 63,2% déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un forage avec pompe à motricité humaine, 51,3% disent que c'est un puits à ciel ouvert, pour 41,3% des ménages enquêtés c'est une source/rivière, alors que 14,8% ont déclaré que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est une AEP. Les ménages qui disent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un puits protégé ou un puits avec pompe sont respectivement de 13,2% et 4,8%.

Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau
Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement
Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en au :

Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
4,8	51,3	13,2	63,2	41,3	14,8

En interrogeant les ménages échantillonnés, sur l'utilisation d'un principal point d'eau public du village/quartier, 90,3% déclarent qu'ils utilisent ce principal point d'eau public contre 9,7% qui n'en utilisent pas. De ces 90,3% des ménages ayant déclaré qu'ils utilisent un principal point d'eau public, 40,4% disent que ce point d'eau public est un forage avec pompe à motricité humaine. Pour 30,4%, c'est une source/rivière. 20,4% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que ce point d'eau public est un puits à ciel ouvert, alors que 5,7% disent que c'est un puits avec pompe et 3,2% parlent du puits non protégé. Aucun ménage n'a fait allusion à l'utilisation du système d'Adduction d'Eau Potable.

Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau							
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau,							
	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
Proportion (%) des ménages utilisant l'eau publique	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
90,3	5,7	20,4	3,2	40,4	30,4	0,0	100,0

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Des 90,3% de ménages s'approvisionnant auprès du principal point d'eau public, plus de la moitié déclare que cette eau est bonne contre 45% qui la qualifient de mauvaise. 56,1% des ménages qui s'approvisionnent auprès d'un point d'eau public disent que cette eau n'a pas d'odeur, 45,7% déclarent que cette eau n'a pas de goût et 52,5% disent qu'elle n'est pas colorée. Par contre, 43,6% déclarent que cette eau a une odeur, 53,6% affirment que cette a un goût et 46,1% disent qu'elle est colorée.

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau																
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau																
Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur				
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	
51,1	45,0	3,9	100,0	43,6	56,1	0,4	100,0	53,6	45,7	0,7	100,0	46,1	52,5	1,4	100,0	

En ce qui concerne le coût de l'eau, des ménages utilisant un principal point d'eau public, 26,1% déclarent qu'ils paient cette eau, contre 73,9% ne dépensent aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Ceux qui paient l'eau dépensent à moyen 2806 FCFA par mois et 46,6% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable contre 46,6% également qui disent que ce prix est élevé.

Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique

Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
		Elevé	Raisnable	Insignifiant	Total
26,1	2 806,5	46,6	46,6	6,8	100,00%

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

Des ménages utilisant l'eau publique, 55,4% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau publique toute l'année, 70,7% de ces derniers disent qu'ils ont accès à cette eau toute la journée. Et 30,5% de ménages enquêtés déclarent que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond à leurs besoins en eau.

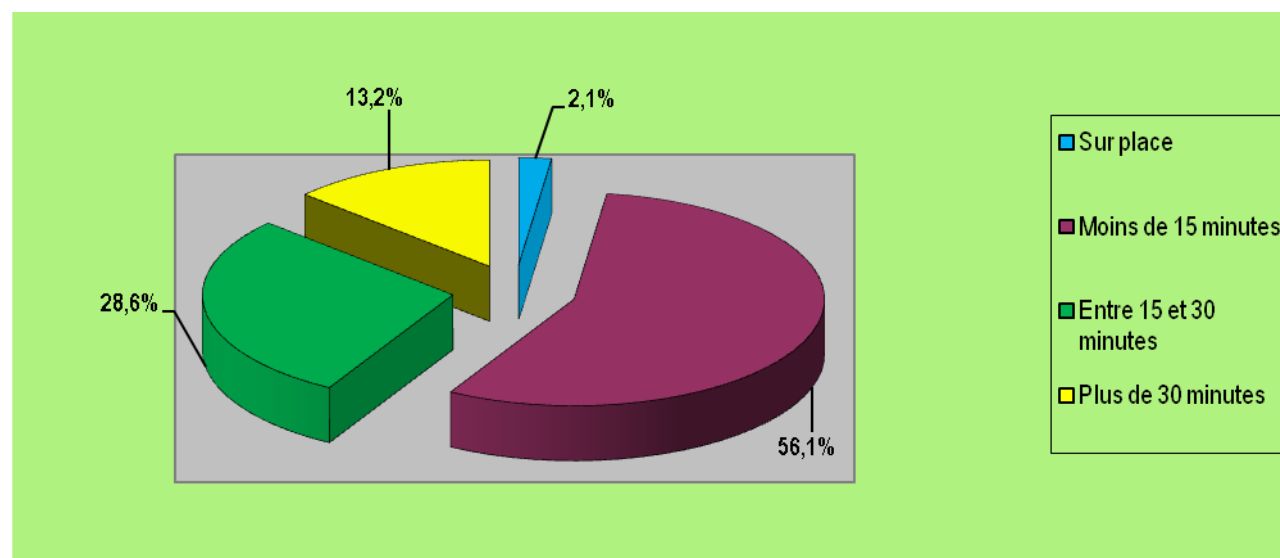
Tableau 2.5 : Principale source publique en eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau,

Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir				Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes			
55,4	2,1	56,1	28,6	13,2	100,0	70,7	30,5

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pied au point d'eau publique puiser l'eau et revenir, 56,1% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 28,6% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 13,2% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes. Ceux qui ont l'eau du point publique d'eau sont de 2,1%.

Figure 2: Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir



S'exprimant sur les fréquences des pannes, 43,6% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau public utilisé au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 60,7% des ménages ayant déclaré une panne point d'eau public, la remise en service est intervenue à moins d'une semaine. 22,1% disent que le point d'eau public a été réhabilité entre une semaine et un mois, tandis que 8,2% affirment que le temps mis pour la remise en service du point d'eau était compris entre un mois exclu et trois mois. Néanmoins, 7,4% ont déclaré que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois et 1,6% ont affirmé que le point d'eau public n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête.

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois						
Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Mbé, 2017						
	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
43,6	60,7	22,1	8,2	7,4	1,6	100,0

En cas de panne du principal point d'eau public, 57,4% des ménages utilisant l'eau publique déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité. Pour 27,9% ce sont les autres partenaires qui l'ont remis en service, tandis que 22,1% déclarent que c'est le chef de village qui l'a réparé. 5,7% affirment à la fois que c'est grâce au Maire et aux élites que le principal point d'eau public a été remis en service. Les ménages qui déclarent que c'est l'Etat ou l'Autorité administrative qui s'est investi pour le dépanner sont de 0,8%.

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau						
Pourcentage (%) des ménages ayant déclaré une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne						
Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
5,7	0,8	5,7	57,4	22,1	0,8	27,9

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

De l'ensemble des ménages enquêtés, 41,3% disent avoir exprimé un besoin d'eau potable. De ceux-là, 46,1% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 26,6% se sont tournés vers le Chef du village/quartier. 22,7% déclarent s'être rapprochés de l'Etat, alors que 18,8% disent qu'ils ont adressé leur demande aux élites et 13,3% à l'endroit du Comité de gestion du point d'eau.

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau										
Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé,										
	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER /SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
41,3	46,1	22,7	18,8	13,3	26,6	6,3	2,3	10,9	1584,0	25,8

De ces 41,3% des ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, environ 1 ménage sur 4 déclare avoir été satisfait contre 74,2% qui n'ont pas été satisfaits.

Le temps mis pour le délai de satisfaction n'a pas été renseigné dans le tableau ci-après à cause de la pondération des données qui serait très faible:

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable				
Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction				
	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
	*	*	*	*

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 70% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. De ce nombre 89,4%

avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 67,7% déplorent la mauvaise qualité de l'eau et 42,9% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 15,7% n'apprécient pas la gestion du point d'eau et 9,2% reprochent le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, tandis que 6,9% se plaignent du Coût élevé de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau							
Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin							
	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
70,0	42,9	67,7	89,4	15,7	9,2	6,9	8,3

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Comme principales attentes, 91,6% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 35,5% expriment une attente dans le sens de l'amélioration la qualité de l'eau des points d'eau, 34,5% veulent que la gestion des points d'eau existants soit améliorée et 24,5% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne. Tandis que 5,8 demandent la réduction du coût d'approvisionnement en eau.

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau					
Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau					
Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
91,6	34,5	24,5	35,5	5,8	9,7

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Au regard de ce qui précède, 63,2% déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un forage avec pompe à motricité humaine, 51,3% disent que c'est un puits à ciel ouvert, pour 41,3% des ménages enquêtés c'est une source/rivière, alors que 14,8% ont déclaré que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est une AEP. Les ménages qui disent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un puits protégé ou un puits avec pompe sont respectivement de 13,2% et 4,8%

Pour ce qui est de l'utilisation d'un point d'eau public, 90,3% de ménages déclarent qu'ils utilisent ce principal point d'eau public contre 9,7% qui n'en utilisent pas. De ces 90,3% des ménages qui utilisent un principal point d'eau public, 40,4% disent que ce point d'eau public est un forage avec pompe à

motricité humaine. Pour 30,4%, c'est une source/rivière. 20,4% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que ce point d'eau public est un puits à ciel ouvert, alors que 5,7% disent que c'est un puits avec pompe et 3,2% parlent du puits non protégé. Aucun ménage n'a fait allusion à l'utilisation du système d'Adduction d'Eau Potable.

Parmi les ménages qui déclarent qu'ils s'approvisionnent auprès d'un point d'eau public, plus de la moitié déclare que cette eau est bonne contre 45% qui la qualifient de mauvaise. 56,1% des ménages qui s'approvisionnent auprès d'un point d'eau public disent que cette eau n'a pas d'odeur, 45,7% déclarent que cette eau n'a pas de goût et 52,5% disent qu'elle n'est pas colorée. Par contre, 43,6% déclarent que cette eau a une odeur, 53,6% affirment que cette a un goût et 46,1% disent qu'elle est colorée. Par ailleurs, 26,1% déclarent qu'ils paient cette eau, contre 73,9% ne dépensent aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Ceux qui paient l'eau dépensent à moyen 2806 FCFA par mois et 46,6% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable contre 46,6% également qui disent que ce prix est élevé.

Des ménages utilisant l'eau publique, 55,4% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau public toute l'année, 70,7% de ces derniers disent qu'ils ont accès à cette eau toute la journée. Et 30,5% de ménages enquêtés déclarent que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau public correspond à leurs besoins en eau.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pied au point d'eau public puiser l'eau et revenir, 56,1% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 28,6% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 13,2% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes. Ceux qui ont l'eau du point public d'eau sont de 2,1%.

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 43,6% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau public utilisé au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 60,7% des ménages ayant déclaré une panne point d'eau public, la remise en service est intervenue à moins d'une semaine. 22,1% disent que le point d'eau public a été réhabilité entre une semaine et un mois, tandis que 8,2% affirment que le temps mis pour la remise en service du point d'eau était compris entre un mois exclu et trois mois. Néanmoins, 7,4% ont déclaré que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois et 1,6% ont affirmé que le point d'eau public n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête. Aussi, 57,4% des ménages utilisant l'eau publique déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité. Pour 27,9%, ce sont les autres partenaires qui l'ont remis en service, tandis que 22,1% déclarent que c'est le chef de village qui l'a réparé. 5,7% affirment à la fois que c'est grâce au Maire et aux élites que le principal point d'eau public a été remis en service. Les ménages qui déclarent que c'est l'Etat ou l'Autorité administrative qui s'est investi pour le dépanner sont de 0,8%.

De l'ensemble des ménages enquêtés, 41,3% disent avoir exprimé un besoin d'eau potable. De ceux-là,

46,1% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 26,6% se sont tournés vers le Chef du village/quartier. 22,7% déclarent s'être rapprochés de l'Etat, alors que 18,8% disent qu'ils ont adressé leur demande aux élites et 13,3% à l'endroit du Comité de gestion du point d'eau.

De ces 41,3% des ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, environ 1 ménage sur 4 déclare avoir été satisfait contre 74,2% qui n'ont pas été satisfaits.

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 70% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. De ce nombre 89,4% avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 67,7% déplorent la mauvaise qualité de l'eau et 42,9% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 15,7% n'apprécient pas la gestion du point d'eau et 9,2% reprochent le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, tandis que 6,9% se plaignent du Coût élevé de l'approvisionnement en eau.

Comme principales attentes, 91,6% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 35,5% expriment une attente dans le sens de l'amélioration la qualité de l'eau des points d'eau, 34,5% veulent que la gestion des points d'eau existants soit améliorée et 24,5% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne. Tandis que 5,8 demandent la réduction du coût d'approvisionnement en eau.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de sante.

Les points de vue des populations seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de santé dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

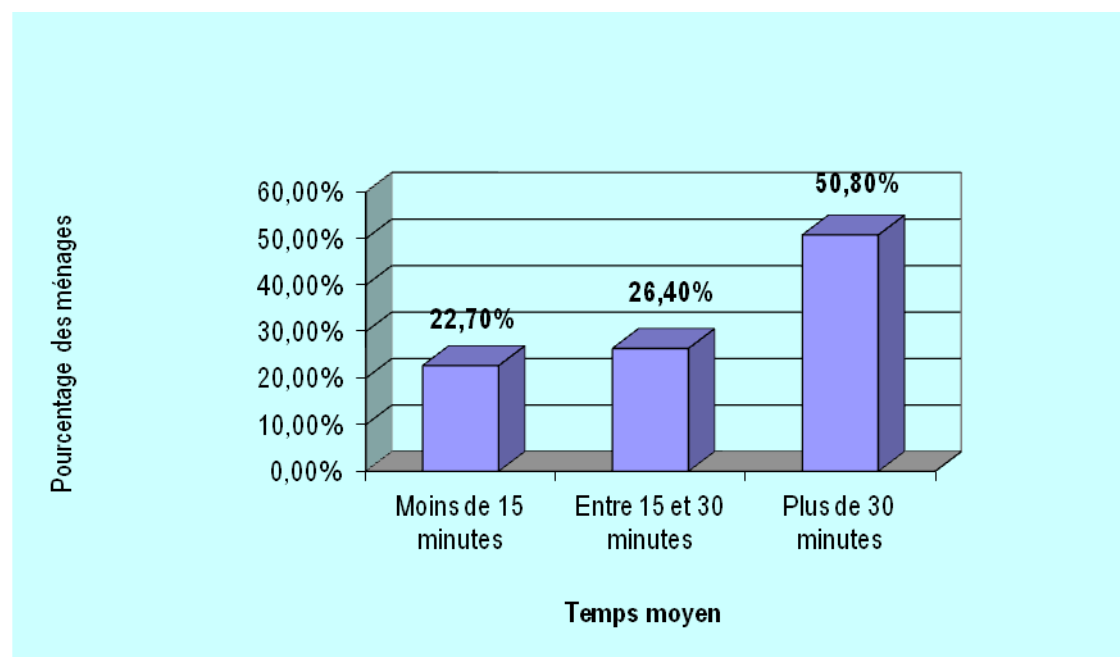
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

Des ménages enquêtés, 85,2% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 4,8% des ménages qui n'en disposent pas. De ces 85,2% des ménages qui déclarent avoir une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 48,1% disent que cette formation sanitaire est un CSI. Pour 29%, c'est un hôpital/CMA, alors que 18,1% disent que c'est un centre de santé privé.

Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage								
Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche								
Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
48,1	29,0	18,1	4,8	100,0	22,7	26,4	50,8	100,0

Des 85,2% de ménages ayant dit qu'il ya une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 22,7% déclarent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes. 26,4% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, la moitié des ménages déclarent mettre plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

Figure 3: Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village



En cas de problème de santé, 47,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 32,9% optent pour l'hôpital ou le CMA, 12,5% vont plutôt dans un centre de santé privé. 3,4% de ménages déclarent qu'ils se soignent eux-mêmes quand ils ont de problèmes de santé. 2% se ravitaillent dans les kiosques de médicament ou dans les boutiques ambulantes. 1% se confient aux tradi-praticiens et 0,7% vont chez un personnel de santé.

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé							
Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins							
Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
47,5	32,9	12,5	1,0	2,0	0,7	3,4	100,0

Parmi les ménages enquêtés, 69,7 déclarent qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire. Au nombre de ceux-ci, 43,5% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 40,3% disent que c'était un Médecin. Toute fois 2,1% ont déclaré que c'était un Aide soignant.

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche						
Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire						
				Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage		
Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche				Médecin	Infirmier	Total
69,7				40,3	43,5	100,0
				Aide-soignant	Autre	Ne sait pas
				2,1	0,0	14,1

Des 69,7% des ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 91,1%

déclarent que le personnel soignant était présent, 88,5% disent que la formation sanitaire dispose du matériel et 95,5% affirment la formation sanitaire dispose d'une salle d'hospitalisation. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 44% des ménages disent avoir trouvé moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation 20,3% déclarent qu'ils ont trouvé entre 5 et 10 lits, alors que 7,7% en ont trouvés plus de 10 lits. De cette même proportion de ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 93,7% déclarent qu'il y existe une pharmacie/propharmacie, et 77% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées									
Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire,									
Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie/propharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
91,1	88,5	95,3	44,0	20,3	7,7	28,0	100,0	93,7	77,0

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois, 71,4% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ceux qui déclarent avoir payé, 65,4% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA. 20,8% ont payé moins de 500 FCFA et 13,8% déclarent avoir payé plus de 1000 FCFA. Pour ces différents coûts, 58,5% trouvent ce montant raisonnable, contre 40,8% qui juge ce coût élevé.

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire								
Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé								
	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonné	Insignifiant	Total
71,4	20,8	65,4	13,8	100,0	40,8	58,5	0,8	100,0

L'accueil des patients par le personnel sanitaire est jugé bon par 60,4% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus, contre 34,1% qui disent qu'il est passable.

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil		
Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil		
Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
Bon	Passable	Total
60,4	34,1	100,0

III.3.3 Appréciation des services de santé

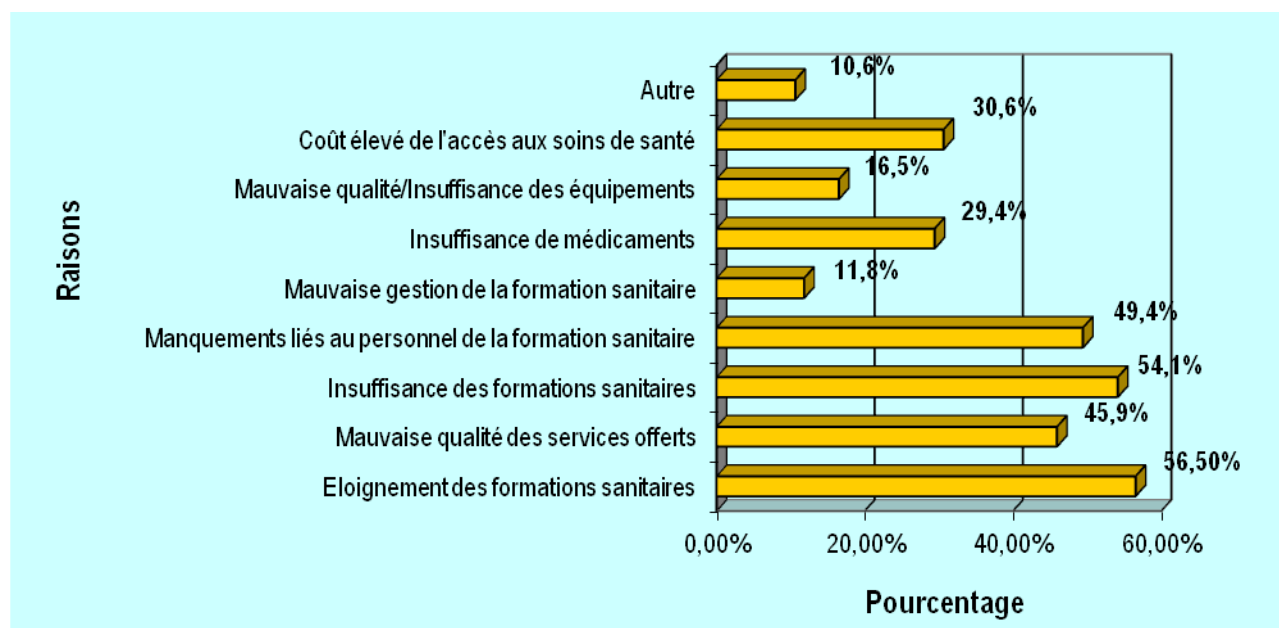
Des 85,2% des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage 70,5% disent que la formation sanitaire trouve solutions à la plupart des problèmes de. Santé du village. Par contre, plus de 28,8% déclarent qu'un membre est non satisfait des services de santé.

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction										
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé ,Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Mbé, 2017										
		Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
70,5	28,8	56,5	45,9	54,1	49,4	11,8	29,4	16,5	30,6	10,6

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Des 28,8% des ménages dont un membre est non satisfait des services de santé, 56,5% justifient la raison de leur insatisfaction par l'éloignement des formations sanitaires, 54,1% critiquent l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 49,4% reprochent les manquements liés au personnel soignant et 45,9% évoquent la mauvaise qualité des services offerts. Pour 30,6% des ménages non satisfaits, la raison évoquée est celle du coût élevé de l'accès aux soins de santé, pour 29,4%, c'est l'insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires. Les ménages qui reprochent la mauvaise qualité/insuffisance des équipements et ceux qui ne sont pas contents de la gestion de la formation sanitaire sont respectivement de 16,5% et 11,8% des insatisfaits.

Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction



III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Malgré le fait que 70,5% des ménages enquêtés déclarent que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus, 66,8% déclarent comme principales attentes la création des nouvelles formations sanitaires, 47,4% demandent le renforcement des effectifs du personnel soignant, 43,9% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche et 36,8% souhaitent l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche.

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Mbé, 2017				
Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
66,8	43,9	47,4	36,8	23,5

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Au terme de ces analyses, il ressort que 85,2% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 4,8% des ménages qui n'en disposent pas. De ces 85,2% des ménages qui déclarent avoir une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 48,1% disent que cette formation sanitaire est un CSI. Pour 29%, c'est un hôpital/CMA, alors que 18,1% disent que c'est un centre de santé privé.

De cette même proportion de ménages ayant dit qu'il ya une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 22,7% déclarent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes. 26,4% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, la moitié des ménages déclarent mettre plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

En cas de problème de santé, 47,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 32,9% optent pour l'hôpital ou le CMA, 12,5% vont plutôt dans un centre de santé privé. 3,4% de ménages déclarent qu'ils se soignent eux-mêmes quand ils ont de problèmes de santé. 2% se ravitaillent dans les kiosques de médicament ou dans les boutiques ambulantes. 1% se confient aux tradi-praticiens et 0,7% vont chez un personnel de santé.

Au cours des 12 derniers mois précédents la période de l'enquête, 65,9% des ménages enquêtés ont déclaré qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire. Parmi ceux-ci, 43,1% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 40,7% disent que c'était un Médecin. Toute fois 7,6% ont déclaré que c'était un Aide soignant, alors qu'on aurait dû avoir comme Responsable au moins un Infirmier, si l'on s'en tient aux normes sectorielles de la santé publique.

Parmi les ménages enquêtés, 69,7 déclarent qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire. Au nombre de ceux-ci, 43,5% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 40,3% disent que c'était un Médecin. Toute fois 2,1% ont déclaré que c'était un Aide soignant. 91,1% déclarent que le personnel soignant était présent, 88,5% disent que la formation sanitaire dispose du matériel et 95,5% affirment la formation sanitaire dispose d'une salle d'hospitalisation. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 44% des ménages disent avoir trouvé moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation 20,3% déclarent qu'ils ont trouvé entre 5 et 10 lits, alors que 7,7% en ont trouvés plus de 10 lits. De cette même proportion de ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 93,7% déclarent qu'il y existe une pharmacie/propharmacie, et 77% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois, 71,4% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ceux qui déclarent avoir payé, 65,4% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA. 20,8% ont payé moins de 500 FCFA et 13,8% déclarent avoir payé plus de 1000 FCFA. Pour ces différents coûts, 58,5% trouvent ce montant raisonnable, contre 40,8% qui juge ce coût élevé. Cette dernière proportion correspondrait à ceux qui se sont rendus dans les formations sanitaires privées.

En général l'accueil des patients par le personnel sanitaire est jugé bon par 60,4% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus, contre 34,1% qui disent qu'il est passable.

Des 85,2% des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage 70,5% disent que la formation sanitaire trouve des solutions à la plupart des problèmes de. Santé du village. Par contre, plus de 28,8% déclarent qu'un membre est non satisfait des services de santé. Parmi les ménages non satisfaits, 56,5% justifient la raison de leur insatisfaction par l'éloignement des formations sanitaires, 54,1% critiquent l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 49,4%

reprochent les manquements liés au personnel soignant et 45,9% évoquent la mauvaise qualité des services offerts. Pour 30,6% des ménages non satisfaits, la raison évoquée est celle du coût élevé de l'accès aux soins de santé, pour 29,4%, c'est l'insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires. Les ménages qui reprochent la mauvaise qualité/insuffisance des équipements et ceux qui ne sont pas contents de la gestion de la formation sanitaire sont respectivement de 16,5% et 11,8% des insatisfaits.

Malgré le fait que 64,10% des ménages enquêtés déclarent que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus, 72% expriment des attentes en matière de création des nouvelles formations sanitaires, 51,4% souhaitent l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche et 48,7% désirent l'approvisionnement de la formation sanitaire en médicaments. En outre, 38,3% de ménages demandent le renforcement de l'effectif du personnel. Malgré le fait que 70,5% des ménages enquêtés déclarent que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus, 66,8% déclarent comme principales attentes la création des nouvelles formations sanitaires, 47,4% demandent le renforcement des effectifs du personnel soignant, 43,9% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche et 36,8% souhaitent l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche.

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION

Dans cette section, il est question de traiter de la connaissance et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Mbé par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principales attentes en matière d'éducation

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La première partie de cette section ressort la proportion des ménages enquêtés dont un membre déclare que son village/quartier dispose d'un cycle d'enseignement. Elle nous renseigne aussi sur le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle, la distance parcourue, le temps mis par les enfants pour se rendre dans leur établissement à pied, et les caractéristiques de l'établissement du cycle existant dans le village/quartier.

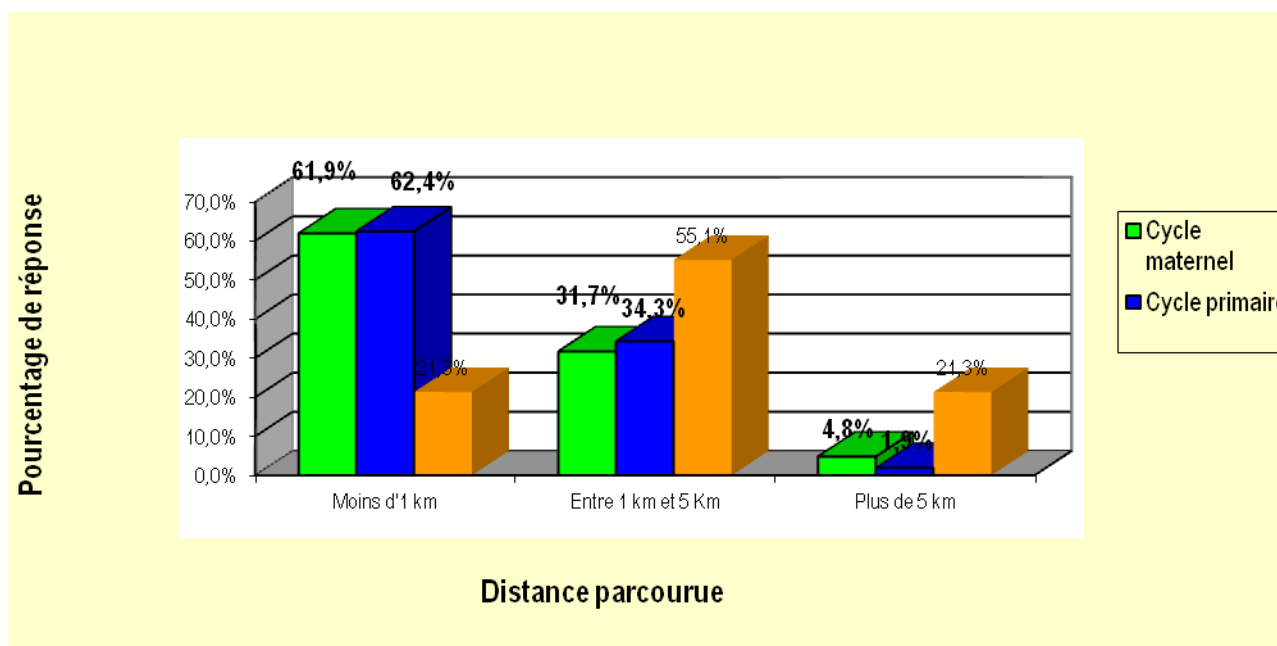
Ceci étant, à part le cycle de formation professionnelle pour lequel aucune information n'a pu être traitée, il ressort que 93,7% de ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier, 93% de ménages déclarent l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier, tandis que 74,2% se prononcent pour l'existence du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle maternel est de 1,7, celui du cycle primaire est de 2,7. Au secondaire le nombre moyen d'enfants de ménage est de 2,2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 27minutes pour les enfants de la maternelle, 23 minutes pour les enfants se rendant à l'établissement du cycle primaire et 41 minutes pour ceux du secondaire.

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle								
Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pied								
			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	93,7	1,7	61,9	31,7	4,8	1,6	100,0	27,4
Primaire	93,0	2,7	62,4	34,3	1,9	1,4	100,0	23,0
Secondaire	74,2	2,2	21,3	55,1	21,3	2,2	100,0	40,9
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Pour les élèves du cycle maternel, 61,9% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un

kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 31,7% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Pour ceux du cycle primaire, 62,4% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 34,3% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Quant aux ménages dont les enfants fréquentent le cycle secondaire, 21,3% déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km, tandis que 55,1% disent que les enfants font entre 1 km et 5 km. Toute fois, 4,8% des ménages enquêtés ont déclaré que leurs enfants parcourent plus de 5 km avant d'atteindre l'école maternelle, 1,4 disent que leur enfants fréquentant l'établissement du cycle primaire font plus de 5 Km et 21,3% l'affirment également pour leurs enfants inscrits au secondaire.

Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté



En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 58,7% des ménages dont les enfants fréquentent l'école maternelle déclarent que cette école a une salle de classe par niveau. 50,8%, disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 15,9% disent que les livres sont distribués aux élèves. Au niveau du primaire, 90,6% des ménages dont les enfants fréquentent cet établissement disent que le cycle est complet, 45,1% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau. Pour 50,7%, leurs enfants sont assis sur un banc et 18,3% disent que les livres sont distribués aux élèves. Pour les ménages dont les enfants fréquentent le cycle du secondaire, 100% des ménages enquêtés déclarent que le 1er cycle du secondaire est complet, alors que 71,9% disent que le second cycle de cette catégorie d'enseignement est complet. Toujours au niveau du secondaire, 69,7% des ménages enquêtés déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 76,4 affirment que les enfants sont assis sur un banc. En revanche, aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves de ce cycle.

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour

se rendre à l'établissement par pieds							
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	58,7	50,8	15,9
Primaire	90,6	0,0	0,0	0,0	45,1	50,7	18,3
Secondaire	0,0	100,0	71,9	0,0	69,7	76,4	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

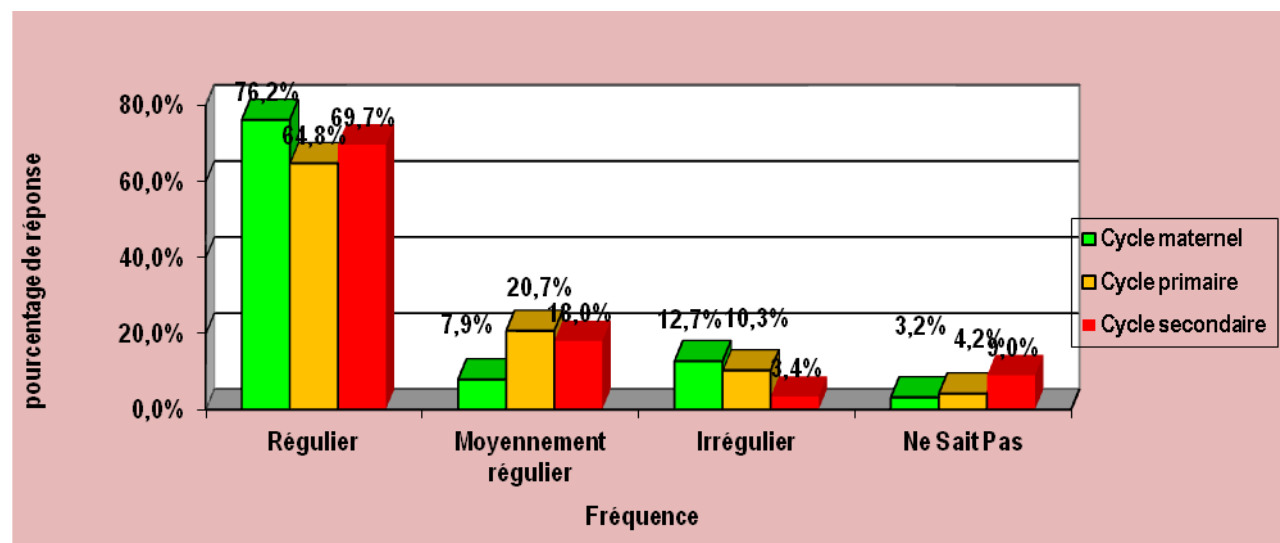
Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 9,5% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle maternel déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 33,3% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 20,6% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe. Dans les écoles primaires, 7% des ménages dont les enfants fréquentent ce cycle déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 29,1% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 36,2% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe. Dans le cycle secondaire, 10,1% des ménages déclarent en même temps que le nombre d'élèves est moins de 30 et compris entre 30 et 60 par salle de classe, alors que 47,2% affirment que ce nombre est plus de 60 par salle de classe. Par ailleurs, en moyenne 1 ménage enquêté sur 3 n'a aucune information sur le nombre moyen d'élèves dans une salle de classe pour les cycles du maternel et secondaire. Ils sont de 27,7% qui ignorent le nombre d'élèves par salle de classe.

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants									
Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles									
	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	9,5	33,3	20,6	36,5	76,2	7,9	12,7	3,2	100,0
Primaire	7,0	29,1	36,2	27,7	64,8	20,7	10,3	4,2	100,0
Secondaire	10,1	10,1	47,2	32,6	69,7	18,0	3,4	9,0	100,0

Concernant, l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, au niveau de la maternelle, 76,2% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe, 7,9% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 12,7% disent qu'ils sont irréguliers. Au niveau du primaire, 64,8% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe et 20,7% disent qu'ils sont moyennement réguliers. Ceux qui disent que les enseignants de ce cycle sont irréguliers sont de 10,3%. Par rapport aux enseignants du cycle secondaire, 69,7% de

ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 18% disent qu'ils sont moyennement réguliers. Toute fois, 3,4% déclarent que les enseignants de ce cycle sont irréguliers dans les salles de classe.

Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle



III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Au sujet du coût de l'éducation, 96,8% des ménages qui ont des enfants à l'école maternelle déclarent avoir payé les frais exigibles. 99,5% de ceux ayant des enfants au cycle primaire disent qu'ils ont payé les frais exigibles. Pour ceux ayant des enfants qui fréquentent le cycle secondaire 97,8 disent avoir payé ces frais. Parmi les ménages ayant d'enfants à l'école maternelle, 76,2% trouvent que les frais exigibles sont élevés, 20,6% les trouvent raisonnables. Pour les ménages ayants des enfants au primaire, 39% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 58,2% les trouvent raisonnables. Au niveau du secondaire, 71,9% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont élevés, tandis que 27% les jugent raisonnables. En revanche, aucun ménage ne déclare avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants,

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total

	l'éducation										
Maternel	96,8	2.011.475,4	76,2	20,6	0,0	3,2	100,0	*	*	*	*
Primaire	99,5	1.042.028,3	39,0	58,2	2,3	0,5	100,0	*	*	*	*
Secondaire	97,8	3.678.965,5	71,9	27,0	0,0	1,1	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

En cas d'endommagement des salles de classe, plusieurs institutions interviennent pour les réfections selon qu'on est au cycle d'enseignement maternel, primaire ou secondaire. Parmi les ménages dont un enfant fréquente le cycle maternel, 74,6% déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe des réfections des salles de classe, alors que 11,1% affirment que c'est l'organisation du village qui s'en occupe. 4,8% disent à la fois que c'est le MINEDUB et autres partenaires qui interviennent dans les réfections des salles de classe endommagées. Pour 3,2% de ces ménages, c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe, tandis que 1,6% disent que ce sont les élites qui les réparent.

Pour les ménages qui ont leurs enfants à l'école primaire, 76,5% déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, alors que 13,6% affirment que c'est grâce à une organisation du village que ces salles de classe sont à nouveau remises en service. 12,2% disent à la fois que c'est le MINEDUB et autres partenaires qui interviennent dans les réfections de ces salles de classe. Pour 5,2% des ménages, c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe, tandis que 2,3% disent que ce sont les élites qui réparent ces salles de classe.

Au niveau du cycle secondaire, 78,7% des ménages dont un membre fréquente le cycle déclarent que l'APEE est l'institution qui s'investit dans la réfection des salles de classe endommagées, alors que 21,3% disent à la fois que c'est le MINESEC et autres partenaires qui interviennent pour les réhabiliter. 11,2% affirment que c'est une organisation du village qui répare ces salles de classe. Pour 7,9% c'est plutôt le Maire qui s'évertue à la réfection des salles de classe endommagées, tandis que 2,2% déclarent que ce sont les élites qui les réhabilitent.

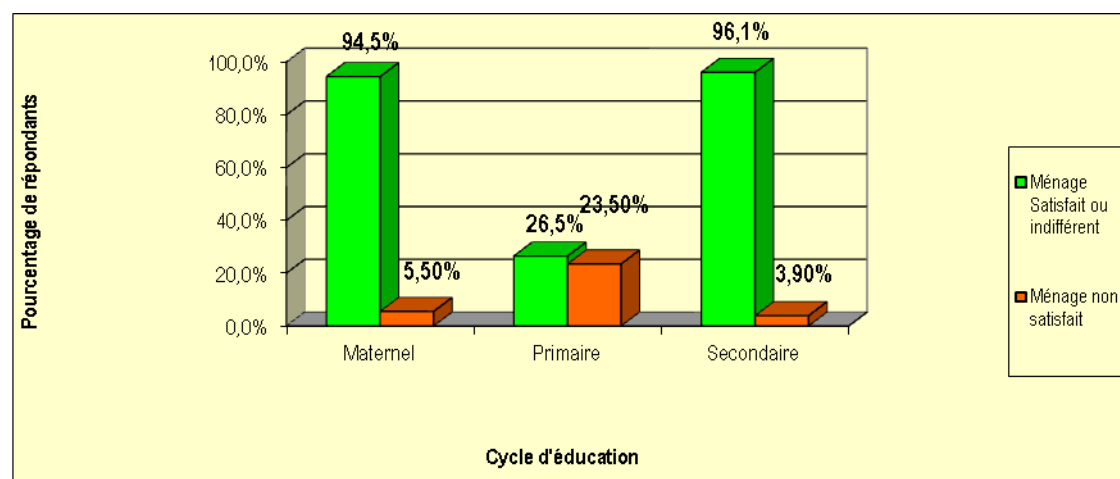
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe,						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires
Maternel	74,6	3,2	11,1	4,8	1,6	4,8
Primaire	76,5	5,2	13,6	12,2	2,3	12,2
Secondaire	78,7	7,9	11,2	21,3	2,2	21,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Les ménages enquêtés ont apprécié l'ensemble des services de l'éducation rendus dans la Commune de Mbé. Au niveau du cycle maternel, 94,5% des ménages sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation, contre 5,5% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. Des services de l'éducation rendus au cycle primaire, 76,5% des ménages sont satisfaits ou indifférents, contrairement aux 23,5% qui s'expriment insatisfaits. A l'égard des services de l'éducation rendus au cycle secondaire, 96,1% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 3,9% des ménages se disent insatisfaits.

Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle



III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Les ménages insatisfaits des services de l'éducation rendus dans les cycles maternel et secondaire n'ont donné aucune raison de leur insatisfaction. Par contre, parmi les 23,5% de ménages qui ne sont pas satisfaits des services d'éducation du cycle primaire, 84,9% avancent comme raison, l'insuffisance de salles de classe, 69,9% donnent comme raison, l'insuffisance d'équipements des écoles, 64,4% parlent de l'insuffisance des écoles, tandis que 57,5% reprochent le manquement lié au personnel. Pour 37,% de ménages, ils ne sont pas satisfaits à cause de l'absence de distribution de manuels scolaires en classe, 30,1% des ménages enquêtés évoquent l'éloignement des écoles. 27,4% et 13,7% avancent respectivement comme raisons de non satisfaction, le coût élevé de la scolarité et le mauvais résultat des élèves.

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction,

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
		Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des									

	services d'éducation						scolaires			
Maternel	5,5	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	23,5	30,1	84,9	69,9	64,4	57,5	37,0	13,7	27,4	8,2
Secondaire	3,9	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Formation professionnelle	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*	*

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel, 12,9% de ménage enquêtés demandent l'amélioration des équipements, 12,6 sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel, 11,6% souhaitent la distribution des manuels scolaires, 11,3 veulent l'augmentation des salles de classe, 8,1% requièrent l'augmentation du nombre des écoles tandis que 7,4 réclament la diminution du coût de la scolarité. Les ménages qui demandent le rapprochement des écoles et l'amélioration des résultats sont respectivement de 7,1% et 5,2%.

En matière de services de l'éducation dans le cycle primaire, 46,8% de ménage enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe, 44,2% veulent l'amélioration des équipements, 38,7 requièrent le renforcement de l'effectif du personnel, 33,2% souhaitent la distribution des manuels scolaires alors que 23,2% réclament le rapprochement des écoles. En plus, tandis que 15,2% demandent amélioration des résultats des élèves, 14,2% émettent les vœux de diminuer le coût de la scolarité.

Concernant le cycle secondaire, parmi les principales attentes formulées, 16,5% de ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe, 13,2% souhaitent à la fois l'amélioration des équipements et le renforcement de l'effectif du personnel qualifié, 11,3% expriment comme attente, la diminution du coût de l'éducation, 16,6% veulent le rapprochement des établissements du village/quartier. Pour 9% des ménages enquêtés, il faut augmenter le nombre des établissements scolaires, tandis que 7,7% sollicitent la distribution des manuels scolaires. Les ménages qui émettent les vœux d'amélioration des résultats des élèves sont de 6,5%

En ce qui concerne la formation professionnelle (SAR/SM), 0,3% de ménages ont demandé à la fois l'augmentation des écoles, l'amélioration des équipements, la distribution des manuels scolaires et l'amélioration des résultats des élèves.

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation										
Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente										
	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Maternel	7,1	11,3	12,9	8,1	12,6	11,6	5,2	7,4	2,3	100,0
Primaire	23,2	46,8	44,2	30,6	38,7	33,2	14,2	15,2	5,5	100,0

Secondaire	10,6	16,5	13,2	9,0	13,2	7,7	6,5	11,3	0,6	100,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	100,0

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Les informations recueillies sur les services de l'éducation dans la Commune de Mbé ont concerné les cycles d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Le cycle d'enseignement maternel

Au sujet de l'école maternelle, 93,7% de ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle est de 2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 27 minutes. En outre, 61,9% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, 31,7% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km et 4,8% affirment qu'ils font plus de 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 58,7% des ménages déclarent que l'école a une salle de classe par niveau, 50,8% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 15,9% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 9,5% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 enfants par salle, 33,3% disent qu'il y a entre 30 et 60 enfants par salle de classe, 20,6% affirment qu'il y a plus de 60 enfants par salle de classe.

Concernant l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 76,2% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers, 7,9% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 12,7% disent qu'ils sont irréguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, 96,8 ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles et 76,2% trouvent que ces frais sont élevés.

Par rapport aux salles de classe endommagées, 74,6% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe des réfections; 11,1% affirment que c'est l'organisation du village qui s'en occupe, et 4,8% disent à la fois que c'est le MINEDUB et d'autres partenaires qui interviennent dans les réfections des salles de classe endommagées. Pour 3,2% c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe et 1,6% disent que ce sont les élites qui les réfectionnent.

Sur l'ensemble des services de l'éducation du cycle maternel rendus dans la Commune de Mbé, 5,5% de ménages enquêtés se disent non satisfaits. Aucune raison n'est avancée. Les attentes exprimées par les ménages en matière de services de l'éducation dans ce cycle maternel sont les suivantes :

- 12,9% veulent l'amélioration des équipements
- 12,6% sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 11,6% souhaitent la distribution des manuels scolaires
- 11,3% veulent l'augmentation du nombre des salles de classe
- 8,1% requièrent l'augmentation du nombre des écoles
- 7,4% réclament la diminution des frais exigibles
- 7,1% de ménage enquêtés demandent le rapprochement des écoles,
- 5,2% souhaitent l'amélioration des résultats.

Le cycle d'enseignement primaire

Quant aux services rendus à l'éducation du cycle primaire, 93% de ménages ont déclaré l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle est de 3. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 23 minutes. Par rapport à la distance, 62,4% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, 34,3% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km et 1,9% affirment que les leurs en font plus de 5.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 90,6% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire disent que le cycle est complet, 45,1% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau, 50,7% affirment que leurs enfants sont assis sur un banc et 18,3% disent que les livres sont distribués aux élèves. Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 7% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 élèves par salle de classe, 29,1% disent qu'il y a entre 30 et 60 élèves par salle de classe et 36,2% affirment que les effectifs des élèves sont supérieurs à 60 par salle de classe.

Concernant l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 64,8% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe, 20,7% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 10,3% disent que les enseignants sont irréguliers. Au sujet du coût, 99,5% des ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 39% trouvent que ces frais sont élevés.

Des ménages enquêtés, 76,5% déclarent que c'est l'APEE qui réhabilite les salles de classe endommagées, 13,6% disent que c'est plutôt une organisation du village qui intervient dans les réfections de ces salles de classe. Pour 12,2%, c'est à la fois le MINEDUB et d'autres partenaires qui les réfectionnent. 5,2% affirment que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 2,3% déclarent que ce sont les élites qui réfectionnent ces salles de classe.

Sur l'ensemble des services de l'éducation de base rendus, 23,5% des ménages s'expriment insatisfaits. Pour les ménages non satisfaits, les raisons de non satisfaction sont les suivantes :

- l'insuffisance de salles de classe (84,9%)
- l'insuffisance d'équipements des écoles (69,9%)
- l'insuffisance des écoles (64,4%)
- le manquement lié au personnel (57,5%)
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (37%)
- l'éloignement des écoles (30,1)
- le coût élevé des frais exigibles (27,4%)
- le mauvais résultat des élèves (13,7%)

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle primaire,

- 46,8% de ménages enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe,
- 44,2% veulent l'amélioration des équipements,
- 38,7% requièrent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 33,2% souhaitent la distribution des manuels scolaires,
- 30,6% demandent la création de nouvelles écoles,
- 23,2% réclament le rapprochement des écoles,
- 14,2% demandent l'amélioration des résultats des élèves
- 15,2% émettent le vœu de voir diminuer les frais exigibles.

- Le cycle d'enseignement secondaire

En ce qui concerne les services rendus pour le cycle du secondaire, 74,2% des ménages enquêtés déclarent l'existence de ce cycle dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle secondaire est de 2. Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est de 41 minutes. Par rapport à la distance, 21,3% des ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km, 55,1% disent que les enfants font entre 1 et 5 km et 21,3% affirment que leurs enfants parcourent plus de 5 Km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, tous les ménages enquêtés déclarent que le 1er cycle est complet, 71,9% disent que le second cycle est complet, 69,7% déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 76,4% affirment que les élèves sont assis sur un banc. Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 10,1% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe, 10,1% disent que ce nombre est compris entre 30 et 60 par salle de classe et 47,2% affirment qu'il est plus de 60 par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe 69,7% de ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 18% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 3,4% affirment que les enseignants sont irréguliers en salle de classe..

Au sujet du coût de l'éducation, 97,8% des ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 71,9% déclarent que ces frais sont élevés. En revanche, aucun ménage ne déclare avoir payé autre chose en plus des frais exigibles.

Des ménages enquêtés, 78,7% déclarent que c'est l'APEE qui réfectionne les salles de classe endommagées, 21,3% déclarent à la fois que c'est le MINESEC et d'autres partenaires qui s'y investissent et 11,2% disent que c'est une organisation du village/quartier. Pour 5,2%, c'est le maire qui les réfectionne et 2,2% disent que ce sont les élites.

Cependant, 3,9% des ménages enquêtés ont exprimé une insatisfaction à l'égard de l'ensemble des services de l'éducation rendus au cycle secondaire. Aucune raison de non satisfaction n'est avancée :

Le cycle de formation professionnelle

En plus de la faible pondération des données sur l'ensemble de ce service dans la commune, les ménages enquêtés n'ont formulée attente en matière d'amélioration des services pour le cycle de formation professionnelle.

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Mbé, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par la présente enquête.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Mbé, qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) l'établissement de certificats de domicile, la certification des documents officiels, la demande des informations. De l'ensemble des ménages enquêtés, 25,5% déclarent avoir sollicité l'établissement d'actes de naissance, tandis que 4,8% disent avoir demandé la certification de copie des documents officiels et 2,9% se sont rapprochés de l'institution communale pour se renseigner. Les ménages ayant demandé les actes de mariage ou de décès sont respectivement de 0,6% et 0,3%.

Des ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 82,3% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 33,8% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 18,5% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 7,7%, ce temps varie entre un mois et trois mois, et peut aller au-delà de trois mois.

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune									
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Mbé, 2017									
			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Etablissement d'actes de naissance	25,5	82,3	12,3	21,5	18,5	7,7	7,7	32,3	100,0
Certification de copie de documents officiels	4,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*

Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	2,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	1,0	*	*	*	*	*	*	*	*

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 16,1% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. 32% de ces ménages justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou l'absence du personnel. 24% évoquent l'absence de matériels de travail, 14% parlent de velléité de corruption. Toute fois, 9,4% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune								
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service,								
		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	16,1	32,0	24,0	14,0	18,0	12,0	100,0	9,4
Certification de copie de documents officiels	0,0	*	*	*	*	*	*	1,0
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,3
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

L'exploitation des informations recueillies sur l'implication effective des membres de ménages du village/quartier dans les actions de la Commune ont permis de relever que dans 44,2% de ménages enquêtés, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions communales. Par ailleurs, dans 24,8%, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 14,8% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement et dans 11,6% de ménages, un membre affirme que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune

dans les actions de développement. Dans le cadre de gestion des informations, dans 10,3% de ménages, un membre atteste avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 8,4% de ménages, un membre assure avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la Commune.

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages					
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
24,8	10,3	8,4	11,6	14,8	44,2

III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par l'institution communale révèlent que 40,6% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 59,4% de ménages dont un membre déclare en être pas satisfaits. Des ménages dont un membre est insatisfait des services rendus par l'institution communale, 81,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale, alors que 75% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 31% parlent des manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) et 21,7% des ménages évoquent à la fois comme raison de non satisfaction, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints).

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune						
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction,						
	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil, '')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autres
59,4	21,7	75,0	31,0	81,5	21,7	17,4

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de la plus grande implication des membres de

ménages dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, d'une plus grande transparence dans la gestion et d'une proximité plus accrue avec les administrés.

Tableau 5.5 : Attentes des ménages				
Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente				
Pourcentage ayant comme attente :				
Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
74,8	59,7	45,5	38,7	44,5

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Parmi les services rendus par l'institution communale de Mbé, 25,5% de ménages enquêtés déclarent avoir demandé l'établissement d'actes de naissance au cours des 12 mois précédant l'enquête, 4,8% disent avoir sollicité la certification de copie des documents officiels, 2,9% des informations, 0,6% un acte de mariage et 0,3% un acte de décès.

Des ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 82,3% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 33,8% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 18,5% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 7,7%, ce temps varie entre un mois et trois mois, et peut aller au-delà de trois mois.

D'autre part, 16,1% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. 32% de ces ménages justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou l'absence du personnel. 24% évoquent l'absence de matériels de travail, 14% parlent de velléité de corruption. Toute fois, 9,4% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Concernant l'implication effective des membres de ménages du villages/quartiers dans les actions de la Commune, dans 44,2% de ménages enquêtés, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions communales. Par ailleurs, dans 24,8%, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 14,8% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement et dans 11,6% de ménages, un membre affirme que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune dans les actions de développement. Dans le cadre de gestion des informations, dans 10,3% de ménages, un membre atteste avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 8,4% de ménages, un membre assure avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la Commune.

Par rapport aux services rendus dans l'institution communale, 40,6% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 59,4% de ménages dont un membre déclare en être pas satisfaits. Des ménages dont un membre est insatisfait des services rendus par l'institution communale, 81,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale, alors que 75% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 31% parlent des manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) et 21,7% des ménages évoquent à la fois comme raison de non satisfaction, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints).

Des principales attentes exprimées, 74,8% des ménages souhaitent plus d'implication des populations dans la prise des décisions communales, 59,7 demandent l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, 45,5% veulent une plus grande transparence dans la gestion et 38,7 une proximité plus accrue entre la commune et les administrés

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A travers le Scorecard réalisé au cours du mois d'octobre 2017, les populations de la Commune de Mbé ont exprimé leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'hydraulique, de la santé humaine, de l'éducation et des services rendus par l'institution communale. Les résultats de cette enquête sont les reflets des informations collectées auprès de 319 ménages interviewés dans l'espace communal. Il en ressort que dans le secteur de l'hydraulique, 90,3% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique et 26,1% payent cette eau à hauteur moyenne de 2806,5 F CFA le mois. Les ménages qui ont accès à l'eau publique toute l'année sont de 55,4%. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple du Maire, des chefs du village et d'autres partenaires. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance et l'éloignement des points d'approvisionnement ainsi que la mauvaise qualité de l'eau.

Par rapport au secteur de la santé, 85,2% des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire proche de leur ménage et dont le plus répandu est le centre de santé intégré. Plus de la moitié des ménages met plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche. Les ménages qui ont visité une formation sanitaire ces douze derniers mois précédant l'enquête ont rencontré en grande partie un infirmier comme responsable de ladite formation. Selon les ménages enquêtés, les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des formations sanitaires, de l'insuffisance des formations sanitaires, des manquements liés au personnel de la formation sanitaire ainsi qu'au niveau de la qualité des services offerts.

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet établissement dans l'espace communale. A part l'APEE qui intervient régulièrement pour réfectionner les salles de classe endommagées, le MINEDUB ou MINESEC, l'organisation du village et autres partenaires s'impliquent également à cette tâche. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'éloignement des écoles, des insuffisances des écoles et des salles de classe. Certains enfants sont plus de 60 dans les salles de classe. Quant au cycle primaire le problème de l'offre de service se pose au niveau des insuffisances des salles de classe, des équipements et des écoles. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, le problème de l'éloignement des établissements secondaires sont remarqués, mais aussi l'insuffisance des salles de classe. Il a été noté que dans plus de un ménage sur cinq enquêtés, les enfants parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'établissement.

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance est le service le plus couramment sollicité. 16,1% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long. Près de un ménage sur trois enquêtés justifient cette lenteur par l'indisponibilité

ou l'absence du personnel, d'autres la justifient par l'absence de matériels de travail. En outre, les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions.

Eu égard à ces problèmes relevés dans les différents secteurs, les recommandations suivantes sont formulées:

➤ **Au niveau du secteur hydraulique,** l'amélioration de l'offre en eau potable est un impératif.

Cette amélioration nécessite les actions suivantes:

- La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles et de l'équité;
- La réhabilitation de tous les points d'eau potable en panne ;
- La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion pour des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune;
- La création d'une ligne de fonctionnement dans le budget communal destinée au suivi et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau potable et à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau; (reformuler en tenant compte de la nomenclature budgétaire)
- La sensibilisation des populations à payer de l'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent;
- L'implication des populations dans le suivi des entrepreneurs pendant la réalisation des points d'eau potable ;
- La réalisation des mini-adductions d'eau dans les grandes agglomérations de la commune ;
- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

➤ **Au niveau du secteur de la santé**

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- La création, construction et équipement des nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la commune;
- L'approvisionnement en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes
- Le plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration des équipements et de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

➤ **Au niveau du secteur éducation**

L'amélioration des services d'éducation requiert les actions suivantes :

- Le rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements ;
- La distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- L'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants ;
- La construction et l'équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants;
- La création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- La création, la construction et l'équipement d'une SAR/FM dans au moins une ville de la Commune;
- La prise en charge des enseignants vacataires en vue d'améliorer la fréquence de présence des enseignants au niveau des écoles primaires ;
- Le plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires ;

➤ **Au niveau communal,**

L'amélioration des services rendus dans l'institution communale nécessite :

- La considération des populations dans la gestion communale ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion de la Commune ;
- Sensibilisation des populations sur l'importance de l'acte de mariage, de l'acte décès et des permis de bâtir;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service ;
- La Proximité plus accrue de la Commune de ses administrés.

CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBÉ

A la suite des synthèses de perception des ménages sur l'offre des services dans les différents secteurs concernés par la présente étude,, cette partie du rapport va présenter le plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Mbé.

IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'hydraulique

Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
		Local ¹	Central
Mauvaise qualité de l'eau dans certains villages/quartiers	Mise sur pied d'un mécanisme de traitement régulier de la qualité de l'eau	X	X
Coût élevé de l'approvisionnement en eau auprès de certains points d'eau publics	Fixer les coûts d'approvisionnement en eau Auprès des points d'eau publics de manière concertée avec les populations pour ce qui est des forages	X	
Non remise en service de certains points d'eau en panne	Approvisionnement de la ligne dans le budget communal destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau	X	
	Sensibilisation des populations à contribuer techniquement et financièrement à l'entretien des points d'eau	X	
Absence et/ou faible fonctionnement des comités de gestion des points d'eau potable	Mise en place et formation des comités de gestion	X	
	Redynamisation des comités de gestion existants	X	
Faible fourniture en eau le long de l'année	Implication de la Commune et des populations dans le suivi de la réalisation des nouveaux ouvrages hydrauliques	X	
Faible couverture du dispositif d'accès aux points publics d'approvisionnement en eau	Réalisation de nouveaux points publics d'approvisionnements en eau	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Mbé

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Hydraulique	Améliorer l'accès des populations à l'eau publique	OS1.1 : Augmenter le nombre de points d'eau public mis en service	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur hydraulique	- Nbre de points d'eau à construire - Nbre de points d'eau à réhabiliter	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS1.2 : Garantir la pérennisation des points publics d'approvisionnement en eau dans la commune	Mise en place des comités de gestion des points d'eau publics et redynamisation des comités existants	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Rapport du CCD/CCC	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Approvisionnement de la ligne destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau dans le budget communal	Montant de la ligne budgétaire destinée à l'entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Budget communal	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Sensibilisation des populations pour contribuer à l'entretien des points d'eau publics	- Nbre de personnes sensibilisées - montant des cotisations fixé sur une base consensuelle	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- Rapport du CCD/CCC - Cahiers de suivi des points d'eau par le COGES	Commune	- CEAC - MINEE	PM
		OS1.3 : Améliorer la qualité de l'eau du point public	Redynamisation des Comités de Concertation pour une meilleure collaboration avec le sectoriel de l'eau à travers la Mairie.	- Nbre de CC redynamisés	A déterminer	Tous les villages/quartiers de la Commune	trimestrielle	- Rapport du CCC/CCD	Commune	MINEE	PM

IV.2. SECTEUR SANTE

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Mbé

Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
		Local ²	Central
Insuffisance des équipements dans les formations sanitaires existantes	Dotation des formations sanitaires existantes en équipements de qualité	X	X
Insuffisance des formations sanitaires	Création, construction et équipement des nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles		X
Insuffisance des médicaments	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments		X
	Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	X	
	- Mise en place et redynamisation des COGES et COSA; - Suivi régulier des stocks de médicaments par les COGES et COSA	X	
Insuffisances relevées dans la qualité de service	Renforcement des capacités du personnel soignant dans la prise en charge des patients	X	
Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Redynamisation des COGES et COSA	X	
Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	X	
	Octroi des subventions pour la prise en charge des soins de santé		X
Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires existantes	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	X	
	Affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes		X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Mbé

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Santé	Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	OS2.1 : Améliorer la carte sanitaire de la Commune	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à créer et à construire	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.2 : Améliorer l'accès aux équipements	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à équiper	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.3 : Améliorer l'approvisionnement des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	Nbre de formations sanitaires existantes approvisionnées en médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Trimestriel	- Rapport du responsable de la formation sanitaire - fiches de suivi du COSA	Commune	- Autres projets et programmes	PM
			Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	Montant alloué aux centres sociaux pour les médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Mise en place et redynamisation des comités gestion	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Responsable de la formation sanitaire - Autres projets et programmes	PM
			Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	Taux d'utilisation du stock d'alerte	Stock initial	Stock à la période d'évaluation	Mensuelle	Fiche de gestion de stock	Responsable de la formation sanitaire	- Commune - Autres projets et programmes	PM
		OS2.4 : Améliorer la	Renforcement des capacités du	Nbre de personnel soignant formé	A déterminer	A déterminer	Annuelle	- Rapport du responsable de	Commune	- MINSANTE - Autres projets	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		qualité de service dans les formations sanitaires	personnel soignant dans la prise en charge des malades	dans la prise en charge des malades				la formation sanitaire		et programmes	
			Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	Nbre de personnel soignant qualifié affecté dans les formations sanitaires existantes	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	200 000
			Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	Montants alloués à la prise en charge des soins de santé dans les formations sanitaires	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	PM

IV.3. SECTEUR EDUCATION

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'éducation

Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
		Local ³	Central
Insuffisance des salles de classe dans certaines écoles maternelles et primaires	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles maternelles et primaires	X	
Non distribution des manuels scolaires dans les salles de classe dans les niveaux maternel et primaire	Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe des niveaux maternel et primaire	X	
- Insuffisance des places assises dans certaines écoles primaires - absence de chaises et tables pour enfant dans les écoles maternelles	Equiper des écoles primaires en table-bancs et des écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	X	
Irrégularité des enseignants constatés dans certaines écoles primaires	Identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire et la proposition des solutions par le Commune	X	
	Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle de la régularité des enseignants de l'éducation de base	X	
Insuffisance d'enseignants dans les écoles primaires et maternelles	Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les écoles primaires et maternelles	X	
Insuffisance d'enseignants dans les établissements secondaires	Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires	X	X
Frais exigibles élevés à la maternelle et au secondaire	Plaidoyer pour la prise en compte de certaines charges de fonctionnement des établissements scolaires (prise en charge des enseignants vacataires et personnel d'appui, réfection des salles de classe...) par la Commune	X	
Insuffisance des écoles primaires	Plaidoyer pour la création, construction et équipement de nouvelles écoles primaires	X	X
Insuffisance /éloignement des établissements secondaires dans la Commune	Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires	X	X
Absence de SAR/SM dans la commune	Plaidoyer pour la création, construction et équipement d'une SAR/SM à Mbé	X	X
Manquements liés au personnel enseignant dans le primaire et le secondaire	Recyclage du personnel enseignant	X	X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Mbé

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Education	Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité	OS3.1 : Améliorer la carte scolaire de la Commune	Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouvelles écoles primaires	Nbre de nouvelles écoles primaires créées, construites et équipées	à déterminer	Enfants en âges scolaires	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	MINEDUB	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires	Nbre des nouveaux établissements créés, construits et équipés	à déterminer	Enfants en âges scolaires au secondaire	Annuelle	Lettres de transmission au MINESEC	MINESEC	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement d'une SAR/SM à Mbé	SAR/SM créée, construite et équipée	à déterminer	Jeunes ayant abandonné les études	Annuelle	Lettres de transmission au MINEFOP	MINEFOP	Commune	PM
		OS3.2 : Améliorer les infrastructures et les équipements dans les établissements scolaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants	Nbre des nouvelles salles de classe construites et équipées aux cycles maternel et primaire	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB - MINESEC	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Construction et équipement des blocs maternels	Nbre de blocs maternels construits et équipés aux cycles maternel	à déterminer	Enfants en âges préscolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement des écoles primaires en table-bancs	- Nbre des écoles primaires équipées en nouveaux table-bancs ;	à déterminer	Enfant en âges scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement des	- Nbre des écoles	à	Enfant en	Annuelle	- Rapport du	-	- Commune	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			écoles maternelles en chaises et table-bancs pour enfants	primaires équipées en nouveaux table-bancs ;	déterminer	âges préscolaires et scolaires		sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	MINEDUB	- PNDP - Autres projets et programmes	
		OS3.3 : Améliorer l'encadrement des enfants dans les établissements scolaires	Provision budgétaire pour la dotation en manuels scolaires aux écoles maternelles et primaires	Montant alloué aux écoles pour l'achat de manuels scolaires	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	Paquet minimum alloué aux écoles maternelles	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	Commune	Inspecteur d'arrondissement des écoles maternelles et primaires	PM
			Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Nbre de salles de classe dotées des manuels scolaires aux niveaux maternel et primaire	A déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equiper de certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD en matière d'équipement des écoles	A déterminer	Ecoles à équiper	annuelle	Rapport de l'inspecteur - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle et d'identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire	- Nbre de causes identifiées ; - Nbre de solutions proposées	à déterminer	Enseignants irréguliers au primaire	Mensuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD	Commune	Chefs d'établissements	PM
			Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant	Nbre des nouveaux enseignants affectés dans les écoles	à déterminer	Enseignants du primaire et secondaire	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs	Commune	Chefs d'établissements	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			dans les écoles primaires et établissements secondaires	primaires établissements secondaires				d'établissements - Rapport du CCD			
			Sensibilisation des parents et enseignants au renforcement du suivi des élèves	Nbre des ménages sensibilisés	à déterminer	Populations et enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM
			Recyclage du personnel enseignant	Nombre de session de formation	à déterminer	enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM

IV.4. Services rendus par l'institution communale

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service rendus par l'institution communale

Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
		Local ⁴	Central
Non visibilité de l'action communale	Amélioration de la communication sur les réalisations de la Commune (publication des informations, publication du bulletin trimestriel de la commune,...)	X	
Faible implication des populations dans la mise en œuvre des activités au sein de la Commune	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans la planification (PCD), l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget selon leur ressort de compétences	X	
Faible communication sur le budget communal et les comptes administratifs	Amélioration de la communication sur la gestion de la commune (publication du budget, publication du CA)	X	
Ignorance des populations des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de bâtir, permis d'implanter, permis de démolir)	X	
Paiement des pourboires lors de la sollicitation de certains services (établissement des actes d'état civil, certification des documents officiels et certificat de domicile)	Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	X	
	Sensibilisation du personnel communal sur la bonne gouvernance	X	
	Sensibilisation et information des populations sur la gratuité des services publics et sur la procédure d'obtention de ces services (affichage, communication médiatique, orale, etc.)	X	
Faible accompagnement des communautés dans la mise en œuvre des initiatives locales	Accompagnement des communautés dans la mise en œuvre des initiatives locales	X	
Mauvaise qualité des services rendus par la commune	Renforcement des capacités du personnel communal à l'effet d'améliorer la qualité de service rendu (accueil, célérité dans le traitement des dossiers, bonne gouvernance, assiduité au poste)	X	
Faible disponibilité de l'Exécutif communal	Application d'un système de permanence au sein de l'Exécutif communal	X	
Faible rapprochement du Conseil Municipal des administrés	Consultations et comptes rendus aux administrés	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communale de Mbé

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Institution communale	Améliorer la qualité des services rendus aux populations	OS4.1 : Améliorer le dialogue citoyen entre la Commune et les populations	- Renforcement de capacités des conseillers municipaux afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre la Commune et la population ;	Niveau d'implication des populations dans la prise des décisions communales	A déterminer	Populations	Semestriel	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Mise en place d'un système de communication entre la Commune et les communautés (Boîte à suggestions, production des tracts, dépliants, affiches, radios communautaires, site internet)	Nbre de populations informées sur la gestion des activités de la Commune	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Sensibilisation du personnel du service d'état civil sur la bonne gouvernance	Nbre du personnel du service d'état civil sensibilisé sur la bonne gouvernance.	A déterminer	Personnel de l'état civil	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
		OS4.2 : Améliorer la participation des populations dans l'élaboration du PCD et à l'établissement des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans l'élaboration des outils de planification des actions de la Commune notamment le PCD	Nbre des populations sensibilisées sur l'élaboration du PCD	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
			Sensibilisation des populations sur l'importance des actes	Nbre des populations sensibilisées sur	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	les actes d'état civil et d'urbanisme				Commune		MINHDU	
			Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	Nbre des populations sensibilisées sur les actes d'état civil et d'urbanisme	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel MINH DU	PM

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants															
Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe , SCORECARD, Mbé, 2017															
	Groupe d'âges												Sexe		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Mbé	3,5	10,6	16,8	17,4	8,7	8,7	9,0	8,1	5,8	4,5	6,5	0,3	67,1	32,9	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population															
Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe , SCORECARD, Mbé, 2017															
	Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Mbé	1,0	5,8	7,1	17,1	12,3	10,6	12,3	10,0	6,8	6,1	9,4	1,6	79,0	21,0	100,0

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau						
Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, Mbé, 2017						
	Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :					
	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à moticité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
Mbé	4,8	51,3	13,2	63,2	41,3	14,8

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau															
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Mbé, 2017															
	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :														
	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable		Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine		Source/rivière		Adduction en eau potable		Total			
Mbé	90,3		5,7	20,4	3,2	40,4		30,4		0,0		100,0			

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau															
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Mbé, 2017															
	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur		
	Bonne	Mauvaise	Indifférente	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas

Mbé	51,1	45,0	3,9	100,0	43,6	56,1	0,4	100,0	53,6	45,7	0,7	100,0	46,1	52,5	1,4	100,0

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, Mbé, 2017

			Répartition (%) des ménages, payant l’eau, par appréciation du montant payé :			
	Proportion (%) de ménages payant l’eau de la principale source publique d’au qu’ils utilisent	Depense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnaible	Insignifiant	Total
Mbé	26.1	2 806,5	46,6	46,6	6,8	100.0

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Mbé, 2017

		Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
Mbé	55,4	2,1	56,1	28,6	13,2	100,0	70,7	30,5

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Mbé, 2017

		Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Mbé	43,6	60,7	22,1	8,2	7,4	1,6	100,0

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclaré une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, Mbé, 2017

	Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
Mbé	5,7	0,8	5,7	57,4	22,1	0,8	27,9

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, Mbé, 2017

		Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
	Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER /SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Mbé	41,3	46,1	22,7	18,8	13,3	26,6	6,3	2,3	10,9	158,40	25,8

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, Mbé, 2017

	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Mbé	(69,7)	(3,0)	(27,3)	(100,0)

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Mbé, 2017

		Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Mbé	70,0	42,9	57,7	89,4	15,7	9,2	6,9	8,3

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Mbé, 2017

	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre

Mbé	91,6	34,5	24,5	35,5	5,8	9,7

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Mbé, 2017

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
Mbé	48,1	29,0	18,1	4,8	100,0	22,7	26,4	50,8	100,0

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, Mbé, 2017

Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé								
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
Mbé	47,5	32,9	12,5	1,0	2,0	0,7	3,4	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche, par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Mbé, 2017

	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					Total
		Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	
Mbé	69,7	40,3	43,5	2,1	0,0	14,1	100,0

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Mbé, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation				Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas			

									pharmacie/pro- pharmacie	
Mb é	91,1	88,5	95,3	44, 0	20, 3	7, 7	28, 0	100, 0	93,7	77,0

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Mbé, 2017

	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Montant payé pour la consultation (F CFA)			Total	Appréciation du montant payé pour la consultation			
		Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA		Elevé	Raisonné	Insignifiant	Total
Mb é	71,4	20,8	65,4	13,8	100,0	40,8	58,5	0,8	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil, SCORECARD, Mbé, 2017

	Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		Total
	Bon	Passable	
Mb é	60,4	34,1	100,0

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Mbé, 2017

	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
Mb é	70,5	28,8	56,5	45,9	54,1	49,4	11,8	29,4	16,5	30,6	10,6

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Mbé, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
Mbé	66,8	43,9	47,4	36,8	23,5

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pied

			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	93,7	1,7	61,9	31,7	4,8	1,6	100,0	27,4
Primaire	93,0	2,7	62,4	34,3	1,9	1,4	100,0	23,0
Secondaire	74,2	2,2	21,3	55,1	21,3	2,2	100,0	40,9
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	58,7	50,8	15,9
Primaire	90,6	0,0	0,0	0,0	45,1	50,7	18,3
Secondaire	0,0	100,0	71,9	0,0	69,7	76,4	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles, SCORECARD, Mbé, 2017

	Nombre moyenn d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Mbé									
Maternel	9,5	33,3	20,6	36,5	76,2	7,9	12,7	3,2	100,0
Primaire	7,0	29,1	36,2	27,7	64,8	20,7	10,3	4,2	100,0
Secondaire	10,1	10,1	47,2	32,6	69,7	18,0	3,4	9,0	100,0

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé											
Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, Mbé, 2017											
			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnaable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Mbé											
Maternel	96,8	2.011.475,4	76,2	20,6	0,0	3,2	100,0	*	*	*	*
Primaire	99,5	1.042.028,3	39,0	58,2	2,3	0,5	100,0	*	*	*	*
Secondaire	97,8	3.678.965,5	71,9	27,0	0,0	1,1	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe						
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, Mbé, 2017						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été refectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autre partenaire
Mbé						
Maternel	74,6	3,2	11,1	4,8	1,6	4,8
Primaire	76,5	5,2	13,6	12,2	2,3	12,2
Secondaire	78,7	7,9	11,2	21,3	2,2	21,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation										
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Mbé, 2017										
		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coût élevé de la scolarité	Autre
Mbé										

Maternel	5,5	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	23,5	30,1	84,9	69,9	64,4	57,5	37,0	13,7	27,4	8,2
Secondaire	3,9	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Formation professionnelle	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, Mbé, 2017

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Mbé										
Maternel	7,1	11,3	12,9	8,1	12,6	11,6	5,2	7,4	2,3	100,0
Primaire	23,2	46,8	44,2	30,6	38,7	33,2	14,2	15,2	5,5	100,0
Secondaire	10,6	16,5	13,2	9,0	13,2	7,7	6,5	11,3	0,6	100,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	100,0

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Mbé, 2017

			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Mbé									
Etablissement d'actes de naissance	25,5	82,3	12,3	21,5	18,5	7,7	7,7	32,3	100,0
Certification de copie de documents officiels	4,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	2,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	1,0	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, Mbé, 2017

		Cause de l'attente		
--	--	--------------------	--	--

	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Mbé								
Etablissement dactes de naissance	16,1	32,0	24,0	14,0	18,0	12,0	100,0	9,4
Certification de copie de documents officiels	0,0	*	*	*	*	*	*	1,0
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,3
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, Mbé, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
Mbé	24,8	10,3	8,4	11,6	14,8	44,2

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Mbé, 2017

	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :						
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,)	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Mbé	59,4	21,7	75,0	31,0	81,5	21,7	17,4

Tableau 5.5 : Attentes des ménages

Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, Mbé, 2017

	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
Mbé	74,8	59,7	45,5	38,7	14,5

Annexe 2 : Liste des intervenants

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
Dr AMADOU BELLO	MINEPAT	Délégué Régional	679 394 844
LIME AIME Roland	MINEPAT	Délégué Départemental Vina	697213065
BRILTEY BAKULAY	MINEPAT	Délégué Départemental Djerem	677324399
SALA SALA Vincent	MINEPAT	Ancien Délégué Départemental Mbéré	679477795
HAMIDOU BELLO	MINEPAT	Actuel Délégué Départemental Mbéré	695034093
RAYANG Joseph	MINEPAT	Chef de service chargé des statistiques à la Délégation régionale	
ABOUBAKAR KOMBO	Commune	Maître d'ouvrage (Maire de la Commune de Meiganga)	696333111
OUMAROU Issama	Commune	Maire de la commune de Djohong	699205470
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzy	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
BELLA MBAPPOU Stéphane	PNDP	Assistant National de suivi-évaluation	
YADJA TCHIWOUE Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonnateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT



Citizen Report Card

Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

Section I. SIGNALETIQUE

A01	Région _____	_ _
A02	Département _____	_ _
Q03	Arrondissement/Commune _____	_ _ _
A04	Numéro du Lot _____	_ _
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	_ _
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	_
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure _____	_ _ _
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	_ _
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____	_ _
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	_
A12	Nom de l'enquête _____	
A13	Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage (voir codes)	_
A14	Sexe de l'enquête : 1=Masculin 2=Féminin	_
A15	Age de l'enquête (en année révolue) _____	_ _
A16	Téléphone de l'enquête _____	_ _ _ _ _ _ _ _
A17	Date de début d'enquête	_ _ /_ _ /_ _ _ _
A18	Date de fin d'enquête	_ _ /_ _ /_ _ _ _
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	
A21	Résultat de la collecte	_
	1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent	
	2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse	
	3=Refus 96=Autres (à préciser)	
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	

A22 Appréciation de la qualité de l'enquête

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

1 = Chef de Ménage

3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)

5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)

2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage

4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)

6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)

7= Domestique

CODES**Q11****Section II. EAU POTABLE**

H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable F. Adduction en eau potable	
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → H14		
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non H08		
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il à pied pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? → 1=Oui 2=Non Si non		

	H11.		
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5, → H14		☐
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H14		☐
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis? → 1=Oui 2=Non Si non H18		☐
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non H18		☐
H17	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		☐
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		☐
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

		cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section III. SANTE

S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= aucun Si S01=4 S20	→ ☐
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Entre 30 minutes et 1 heure, 4= plus de 1 heure	☐
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Automédication 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Se soigne à domicile. 4=Tradi-praticien 8=autres (à préciser) Si S03=→ 4, 5, 6, 7 S05	☐
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S17	☐
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	☐
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	☐
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, alcool, coton, bétadine, thermomètre, tensiomètre, balance, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.	☐
S09	Quel nombre de lits va-t-il trouvé dans les salles d'hospitalisation? 0= Aucun, 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	☐
S10	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S10=1 S14	☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	☐

S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14	☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	☐
S15	Existe t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non Si non S17	☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S17	La formation sanitaire la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	☐
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 S20	☐
S19	Donnez les raisons de votre non-satisfaction des services de santé dans la formation sanitaire que vous fréquentez ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement	Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le				

	nombre devant chaque cycle)				
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=Ne Sait Pas				
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 8=NSP				
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas			1 ^{er} cycle 	2 ^{ème} cycle
E06	Le centre de formation professionnelle dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la				

	distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas	_ _	_ _	_ _	_ _
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=Ne Sait Pas	_	_	_	_
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)	----- (en FCFA)	----- - (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	_	_	_	_
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2/8 E16	→ _	_	_	_
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui	_	_	_	_

	scolarité				
	X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non				
	A. Avoir une école plus proche	☐	☐	☐	☐
	B. Ajouter des salles de classe	☐	☐	☐	☐
	C. Ajouter des Equipements	☐	☐	☐	☐
	D. Ajouter les établissements scolaires/centres de formation professionnelle	☐	☐	☐	☐
	E. Ajouter le personnel	☐	☐	☐	☐
	F. Distribuer les manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Améliorer les résultats	☐	☐	☐	☐
	H. Diminuer les coûts	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICE COMMUNAL							
Service s commu naux ↓	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	C02 Comme nt avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indiff érent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonna- ble 2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Pers onnel indispo nible/ absent 2=Abse nce de maté- riel de travail 3=Corr up- tion 4=Autr es (à préciser)	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non

Etabliss ement d'actes de naissan ce							
Certifica tion de copie de documen ts officiels							
Permis de bâtir							
Acte de décès							
Acte de mariage							
Certific at de domicil e							
Validati on des plans de localisa tion							
Informa tions							
Autres (à préciser) 							
C0 7	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						
C0 8	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						

C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non		
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent → 3=insatisfait Si 1 ou 2 C15		
C14	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune



ARRETE MUNICIPALE N° 001 /DM/CMB/SG/2019

PORTANT CREATION, ATTRIBUTION ET COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DE COMMUNE DE MBE

- Vu** La Constitution;
- Vu** La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;
- Vu** La Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes;
- Vu** La Loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** Le Décret N° 74/23 du 05 Décembre 1974 portant organisation communale ;
- Vu** Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et Etablissements Communaux et les textes Modificatifs Subséquents ;
- Vu** Le Décret N°78/485 du 09 Novembre 1978 fixant les applications des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions modifié et complété par le Décret N° 79/124 du 18 Janvier 1979 ;
- Vu** Le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur **NDONGO LUC**, aux fonctions de Préfet du Département de la vina ;
- Vu** Le Décret N°82/455 du 20 Septembre 1980 Portant création de la Commune de Mbé;
- Vu** l'Arrêté N°010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National du Développement Participatif ;
- Vu** l'Arrêté N° 00000129/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection de Monsieur **ADAMOU JOSEPH**, en qualité de Maire et ses Adjoints;
- Considérant les nécessités de service;

DECIDE

Article 1^{er} : Création

Est pour compter de la date d'approbation du présent Arrêté, crée au sein de la Commune de MBE, un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), ci-après désigné : **Le Comité**.

Article 2 Attributions

- Le comité est chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'action du CCAP. A ce titre, il est appelé à :
- Susciter et suivre la mise en œuvre des actions programmées ;
 - Evaluer le niveau de réalisation des actions prévues ;
 - Proposer à l'Exécutif Municipal les mesures idoines à prendre pour corriger et ajuster les actions ;
 - Mettre en place des mesures incitatives pour une implication des populations dans les activités de la Commune (Planification, Préparation des budgets, Implémentation des projets et des initiatives locales de développement.....)
 - Rédiger et déposer des rapports trimestriels d'activités auprès du chef de l'Exécutif Municipal.

Article 3 : Composition

- Le comité de suivi est composé de
- **Président** : un conseiller Municipal : **Monsieur Oumarou Simon** ;
 - **Rapporteur** : **Le Secrétaire Général de la Commune de Mbé** ;
 - **Membre** :
 - le représentant de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbé ;
 - le Cadre de Développement de la Commune de Mbé ;
 - le représentant des chefferies traditionnelles : **SELBE DALE (Chef de Karna Manga)** ;
 - le représentant de la société civil : **Bouba Samaki** ;
 - leaders religieux : **Pasteur BABA CHARLES, L'IMAM DE LA MOSQUE CENTRALE**.

Article 4 : Le président peut inviter toute personne en raison de ses compétences à prendre part aux travaux du comité, avec voix consultative.

Article 5 : Les fonctions de membres du comité sont gratuites. Toutefois, la Commune prendra les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du comité.

Article 6 : le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS

- PREFECTURE/VINA
- RM/Mbé
- SG/CMBE
- DOSSIER
- ARCHIVEVU ET VISE SOUS LE N°.....



S/N

Vu et approuvé
Du
LE PREFET